



Secrétariat: SZG/CCM, Bern-Zürich-Strasse 18, CH-3425 Koppigen
Tel 034 413 70 70, Fax 034 413 70 75, Web www.szg.ch, E-Mail info@szg.ch

Version:

Projektideen Programm 2020
Programme idées de projets 2020

18.12.2019

Mit Priorisierung durch FFG
Avec priorisation par les membres FRL

Pflanzenschutzprobleme / Problèmes phytosanitaires

Liste mit Priorisierung / Liste avec Priorisation

Definition / Définition:

Pflanzenschutzproblem: Eine Lückenindikation im Sinne der Pflanzenschutzmittelverordnung besteht nur, wenn bei einer Kultur für einen Schädling oder eine Krankheit für eine notwendige Anwendung kein oder höchstens ein ungenügend wirksames Pflanzenschutzmittel bewilligt ist.
(Lückenindikationen)
Problèmes phytosanitaires: Rappelons que selon l'ordonnance sur les produits phytosanitaires, on parle de lacune d'usage lorsqu'aucun produit ou lorsqu'un produit insuffisamment efficace est autorisé pour combattre un ravageur ou une maladie dans une culture donnée.
(indication des lacunes)

Legende / Légende:

bisherige Priorisierung / priorisation à ce jour:

- 1** dringend im Folgejahr zu bearbeiten / à traiter d'urgence l'année à venir
- 2** bearbeiten, wenn noch Kapazitäten bestehen / à traiter s'il reste des capacités disponibles
- 3** als weniger wichtig betrachtet / considéré comme moins important

Abkürzungen / Abréviations:

- WS Matières actives
- CP Crop Grouping
- PS Pflanzenschutzmittelverordnung / Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPP)

Status AGS

- U** unmöglich, kein ACW-Projekt machbar / impossible, pas de projets-ACW réalisable
- f** fertig, abgeschlossen / fini, terminé
- L** bereits laufend / déjà en cours
- leer** z.Z. keine Aktivität / actuel pas des activités

Bereich / Domaine

- I = Insektizid, A = Akarizid, F = Fungizid, H = Herbizid, D = Diverses
- I = insecticide, A = acaricide, F = fongicide, H = herbicide, D = Divers

Marquage (sera fait à la séance du 14./15.11.2019)

- Projekt retiré
- Projekt est résolu
- Projekt est reporté

⇒ **Aktuelle Sortier-Reihenfolge: nach Alphabet des betroffenen Gemüses, nach A/D/F/H/I, dann nach Jahr**
Actuel ordre de tri: alphabet de légumes (d), colonnes A/D/F/H/I puis par année

Nr. (für Diskussion)	ID-Nr. (Jahr-fortlaufende Nr.)	Status FFG	Status AGS	Priorisierung	Bearbeitung durch / Traité par	Légumes	Explication du problème phytos	Bereich domaine	Spécification de problème et objectifs de projet	Commentaire Recherche / Commentaire FRL / Commentaire CF Bio/UMS
1	19-10	bisher	L	1.1		Légumes en général	Désinfection des semences	D	L'homologation de la substance active imidaclopride (Gaucho) pour enrober contre les pucerons les semences destinées à la culture en pleine terre et à la production de plants pour la culture en pleine terre sera caduque à la fin de 2018. Il en résultera des manques dans la lutte contre les pucerons. Nous considérons qu'il sera nécessaire d'intensifier l'utilisation d'insecticides en plein champ pour contrôler efficacement les pucerons. Il faudrait essayer d'étendre la désinfection des semences à d'autres légumes (en raison d'essais très prometteurs sur l'épinard). Le FRL réserve à cet effet des ressources destinées à prendre en charge les travaux en cours.	FRL nov. 2019 : Les requêtes ont été déposées pour les haricots et les pois. Les oignons, les endives et la mâche sont d'autres cultures où des remplacements sont nécessaires. Aucune autre culture n'est dans le viseur pour le moment. AGS sept. 2019 : Le téfluthrine comme produit de remplacement du chlorpyrifos a été essayé avec succès en 2018 et 2019 sur haricot et pois. La firme est prête à promouvoir une demande d'autorisation pour ce produit d'enrobage. Dans de nombreuses autres cultures, le vide laissé par l'abandon des néonicotinoïdes est difficile à combler. Il faut rechercher des solutions à l'échelon international main dans la main avec l'industrie. FRL Nov. 2018 : À entreprendre à l'échelon international. Agroscope serait prêt à collaborer à ce sujet dans un réseau. La situation avec les insecticides deviendra de plus en plus problématique. Continuer d'observer l'évolution dans l'UE. AGS Sep. 2018 : Le retrait après la fin de 2018 des divers néonicotinoïdes utilisés pour enrober les semences destinées à la culture en plein champ créera des manques de produit supplémentaires. Il faut rechercher des substances actives de remplacement à l'échelon international. Agroscope siège avec l'OFAG dans l'Unité de coordination européenne pour les Usages mineurs de l'UE. Cette instance traite aussi les questions et besoins dans le domaine du traitement des semences. En ce qui concerne l'enrobage avec des substances (de base) dites alternatives, on manque en partie d'expérience quant à l'application et l'efficacité. FRL nov. 2017 : Il faut contacter quelques firmes de PPh et quelques grainetiers à ce sujet et faire une demande à part pour chaque espèce de légume. Le vinaigre et le peroxyde d'hydrogène sont des moyens pour traiter les semences. Déposer une requête pour les faire figurer sur la liste des substances actives de base. L'UMS s'en occupe. AGS sept. 2017 : Le transfert collectif des enrobages de semences autorisés à l'étranger est impossible. Chaque espèce de légume doit faire l'objet d'une demande et d'une évaluation à part. Il s'agit souvent de situations d'usage mineur. FRL 2016 : Autorisation collective pour semences n'est pas donnée, également à l'avenir. Voir spécialement pour chaque culture quelle substance active peut être autorisée, là où elle peut l'être. Continue à être en cours. AGS Sept. 2016 : Une harmonisation de la situation d'homologation des traitements des semences avec l'UE est individuellement possible dépendant de la culture concernée. Pour la plupart des espèces la procédure simplifiée (minor use) est possible. Commentaires 2015 supprimés.
2	20-25	neu		1.5		Légumes en général	Plan d'action PPh (Centre de compétences en cultures maraîchères)	D	Rechercher des solutions de remplacement pour compenser la disparition des « PPh comportant un risque particulier »/Analyse des répercussions de la diminution des PPh en culture maraîchère. Extension à des thèmes maraîchers du projet de l'OFEV « Plate-forme eau »	FRL nov. 2019 : Extension observe en permanence les possibilités qui s'offrent. AGR s'intéresse en permanence à tout. Toujours à prendre en considération dans le cadre de la stratégie. Ceci est pris en considération dans les projets correspondants d'Extension+G5. À déplacer sur la liste d'Extension. AGS sept. 2019 : De nouveaux produits intéressants sont recherchés en permanence dans le cadre du projet d'indications par défaut (usages mineurs). Des substances de remplacement non synthétiques sont vérifiées dans des essais stratégiques quant à leur adéquation comme composantes de produits de remplacement.

Nr. (für Diskussion)	ID-Nr. (Jahr-fortlaufende Nr.)	Status FFG	Status AGS	Priorisierung	Bearbeitung durch / Traité par	Légumes	Explication du problème phytos	Bereich domaine	Spécification de problème et objectifs de projet	Commentaire Recherche / Commentaire FRL / Commentaire CF Bio/UMS
3	18-31	bisher	L	1.2		Légumes en général	Cladosporium	F	Cladosporium devient de plus en plus un problème sur tomate et courgette. Il n'existe que des variétés dotées d'une résistance limitée contre ce pathogène. Les fongicides jadis efficaces contre cette maladie ne sont aujourd'hui plus sur le marché. Le producteur a besoin de produits et de stratégies efficaces pour réduire l'utilisation de fongicides dans ces cultures. La résistance C5 ne suffit plus (C6) et les tomates de type Peretto, Cœur de bœuf et de nombreuses autres à petits fruits ne sont plus protégées. Aucun pph n'offre une bonne efficacité. Une analyse génétique du développement des nouvelles souches serait utile à l'élaboration de nouvelles stratégies de lutte (en collaboration avec des sélectionneurs).	<p>FRL nov. 2019 : Une firme a déposé quelques indications. Ça ne se fera pas encore pour les courgettes. La firme déposera une demande pour les tomates. Une substance active convient, l'autre plutôt pas. On exhortera la firme à lancer cela. La firme ajoutera les tomates, les concombres, les courgettes et les fraises.</p> <p>AGS sept. 2019 : A-t-il déjà été possible de faire une demande à la firme propriétaire du produit concernant Signum sur courgette (demande d'usage secondaire sur la base de l'Italie) ? La tomate n'est pas une culture mineure, d'où l'impossibilité d'appliquer la procédure d'autorisation simplifiée.</p> <p>FRL Nov. 2018: «Usage mineur» possible sur courgette; la firme déposera une autorisation de requête à l'OFAG.</p> <p>AGS Sep. 2018: C59Signum est autorisé en Italie en complément sur tomate contre la cladosporiose. En Belgique aussi, Signum est autorisé sur courgette contre la cladosporiose (possibilité de déposer une requête d'usage mineur). Il serait bon de faire une demande à la firme.</p> <p>Des essais de lutte sur courgette sont menés en ce moment au Tessin par M. Jermini.</p> <p>FRL nov. 2017: Sujet permanent. Il serait bon que la société qui commercialise Signum devienne active en la matière. L'UMS est en contact avec la firme et la relance.</p> <p>AGS Sep. 2017: Il n'existe pas de fongicide à l'action foudroyante et rien de tel n'est en vue. Selon la littérature actuelle, les strobilurines utilisées dans les cultures mentionnées contre d'autres maladies ont une action inhibitrice. Signum est homologué en Belgique contre la cladosporiose sur courgette => usage mineur ? Il serait nécessaire d'aborder le problème aussi au travers du choix variétal.</p> <p>AGS Sep. 2016 : Homologation de nouveaux fongicides par usage mineur (comme déjà proposé dans le passé).</p>
4	20-27	neu		1.2		Légumes en général	Extension de l'homologation de Dagonis (fluxapyroxade + difénoconazole) aux légumineuses, aux oignons et au poireau	F	L'extension de l'homologation a abouti en Allemagne et serait aussi utile en Suisse.	<p>FRL nov. 2019 : La firme a d'abord besoin d'une autorisation européenne pour Dagonis dans d'autres cultures. Puis elle procédera aux extensions également en Suisse. La firme se renseigne sur les cultures pour lesquelles une autorisation est souhaitée. La firme demande au secteur de l'aider.</p> <p>Un groupe de travail constate les besoins. AGR, les conseillers et les producteurs se réuniront dans ce but.</p> <p>AGS sept. 2019 : Dagonis est d'ores et déjà autorisé sur les premières espèces de légumes en Suisse. Il faut motiver la firme suisse à déposer des demandes d'extension pour des cultures légumières supplémentaires. Des demandes d'usage secondaire sur des cultures mineures peuvent être déposées selon le modèle d'autorisations existantes à l'étranger.</p>
5	20-15	neu		2.8		Légumes en général	Mildiou et régulation de la flore adventice dans le cannabis CBD	F, H	À ce jour, la culture du chanvre ne figure sur aucune liste de l'OFAG, c'est pourquoi il n'existe pas d'autorisation de produit phytosanitaire, qu'il s'agisse de chanvre cultivé pour la fibre, pour l'huile ou pour des usages médicaux. L'autorisation de produits phytosanitaires contre le mildiou et pour réguler la flore adventice est souhaitable.	<p>FRL nov. 2019 : À annuler. Pas de culture légumière.</p> <p>AGS Sep. 2019: Conthey: le chanvre n'entre pas dans les cultures légumières mais soit dans les grandes cultures, soit dans les plantes médicinales. Contact plantes médicinales (Bastien Christ bastien.christ@agroscope.admin.ch), si grandes cultures (Voir Agroscope Changins).</p>
6	20-16	neu		1.4		Légumes en général	Dicotylédones adventices dans les jeunes pousses d'épinard (chéopodiacees, Chenopodiaceae)	H	Il n'existe aucune autorisation d'herbicide contre les dicotylédones adventices dans les jeunes pousses d'épinard. Pourquoi ne pouvons-nous pas bénéficier des autorisations pour les épinards?	<p>FRL nov. 2019 : La culture dans le viseur en l'occurrence sont les jeunes pousses d'épinard. AGS demande à savoir s'il existe un aperçu à l'OFAG. Presque tout est fait sauf pour six ou sept cultures qui n'ont pas encore été élaborées complètement.</p> <p>Les travaux de l'OFAG sont presque terminés. Quel sera l'état d'avancement pour les épinards après le traitement ? Les firmes pourront éventuellement déposer une requête d'extension quand tout sera clair. AGS suit ce dossier avec attention.</p> <p>AGS sept. 2019 : La situation en matière d'autorisation des cultures de jeunes pousses est en mutation dans son ensemble. Les firmes peuvent demander des autorisations pour des cultures subordonnées de jeunes pousses sur la base des autorisations octroyées pour les cultures principales, pour autant que les délais d'attente définis pour les cultures principales (de référence) le permettent.</p>
7	19-02	bisher		1.6		Légumes en général	Bette à côte : teigne de la betterave	I	La teigne de la betterave attaque désormais plus fortement la betterave sucrière. On le rencontre aussi sur la bette à côte. Quelques exploitations ont signalé des pertes totales de certaines séries en 2017. Il manque des produits contre la teigne de la betterave	<p>FRL nov. 2019 : Une fois que la firme déposera la requête, ce point sera soldé. La firme détient une autorisation sur blette en général pour Karate. Le nombre d'applications possibles est insuffisant. NeemAzal agit sur la mouche de la betterave et éventuellement aussi sur la teigne de la betterave. Valable aussi pour Audienz. La firme tente des essais. Gazelle pourrait constituer une autre possibilité. Gazelle agit de plus aussi contre les punaises. Les firmes restent actives dans ce dossier..</p> <p>UMS oct. 2019: Une entreprise propose le lambda-cyhalothrine.</p> <p>AGS sept. 2019 : AGS a monitoré la prévalence de ce ravageur. Quelques pyréthroides sont homologués contre ce ravageur sur betterave fourragère et betterave sucrière. => Extension d'homologation ? Des vérifications générales sur l'efficacité des mesures chimiques seraient nécessaires. Demander aux firmes.</p> <p>FRL Nov. 2018: Des dépôts d'autorisation de requête semblent possibles si besoin est. Un monitoring est en cours. L'UMS s'approchera de la firme de protection phytosanitaire. Agroscope serait prêt à examiner des substances actives.</p> <p>AGS Sep. 2018: Quelques insecticides appartenant au groupe des pyréthrinoides déjà utilisés sur bette à côte contre d'autres ravageurs sont autorisés sur betterave sucrière contre la teigne de la betterave. Il devrait par conséquent être possible d'étendre à la bette à côte l'autorisation contre la teigne de la betterave en consentant un effort minimal.</p>
8	20-14	neu		1.6		Légumes en général	Vers fil de fer dans les pommes de terre	I	Ephosin (chlorpyrifos) ne sera plus disponible à partir de 2021. Comment pourrions-nous combattre les vers fil de fer dans le futur ? Avec de la téfluthrine ?	<p>FRL nov. 2019 : OTM a réalisé des essais avec d'autres substances actives contre le ver fil de fer et présenté ses résultats. Téfluthrine : La production voit-elle un besoin en la matière ? AGR ne travaille pas sur la pomme de terre. Retour de la production : Il ne faut pas travailler sur ce sujet.</p> <p>Un essai avec un champignon contre le ver fil de fer a été mené en Autriche. Verryfer ?? Technique de l'appât avec la même substance active. La firme demande une autorisation pour 2021/2022. Continuer de travailler sur ce sujet..</p> <p>AGS sept. 2019 : En Suisse romande (OTM), des essais avec Beauveria bassiana ont été menés sur plusieurs espèces de légumes en échange avec AGS. Des essais similaires sur patate douce sont en cours en ce moment chez AGS. Les essais sur pomme de terre seraient à coordonner par la filière de la pomme de terre, car ce n'est pas un légume.</p>
9	20-29	neu		1.6		Légumes en général	Stratégie de lutte contre les thrips dans les liliacées et les crucifères	I	Malgré des intervalles de traitement brefs (hebdomadaires ou plus rapprochés), on ne parvient pas à réduire la population de thrips en-dessous du seuil de tolérance dans de nombreuses cultures. Il faut craindre la présence de résistances Une nouvelle stratégie de lutte est nécessaire.	<p>FRL nov. 2019 : Dans ce cas, il s'agit de stratégie. Les résultats avec de l'eau sont connus. À traiter dans Extensions dans le cadre d'une stratégie intégrale ? Les substances actives les plus diverses existent dans le monde. On pourrait à nouveau s'approcher des firmes à ce sujet. Toutes les firmes ont un intérêt à travailler sur ce problème et, si nécessaire, aussi d'autoriser les substances actives.</p> <p>Annuler ici.</p> <p>AGS sept. 2019: L'engagement de mesures préventives (stratégie d'irrigation) en complément de moyens chimiques semble faire ses preuves dans la pratique pour diminuer la pression des thrips. De nouvelles substances actives non autorisées à ce jour dans aucune culture en Suisse seraient d'ailleurs nécessaires.</p>

Nr. (für Diskussion)	ID-Nr. (Jahr-fortlaufende Nr.)	Status FFG	Status AGS	Priorisierung	Bearbeitung durch / Traité par	Légumes	Explication du problème phytos	Bereich domaine	Spécification de problème et objectifs de projet	Commentaire Recherche / Commentaire FRL / Commentaire CF Bio/UMS
10	14-30	bisher	L	1.8	W.Hansen, FiBL	Alliums (poireau, oignon, échalote, ail, ciboulette)	Produits cupriques pour la protection du feuillage	F	Le cuivre associé aux fongicides organiques renforce la protection contre le mildiou, alternaria, pourriture grise. Le cuivre ne génère pas de risque d'apparition de souches résistantes. L'emploi du cuivre sur les Alliums intéresse également la production biologique. (RAPPEL : requête déposée depuis 2008) Le gluconate de cuivre est très faiblement dosé en cuivre métal. Associé aux fongicides organiques, il peut renforcer la protection contre les maladies du feuillage. L'emploi du cuivre sur les Alliums intéresse également la production biologique. Etendre l'autorisation d'emploi du cuivre aux cultures d'Alliums, dans la limite du dosage / hectare autorisé par les règles PER. Etendre l'autorisation d'emploi du gluconate de cuivre aux cultures d'Alliums. Spécialité commerciale : Labicuper® (Vitistim)	FRL nov. 2019 : Divers essais sont en cours au FiBL. Omya a de son côté continué de mener des essais. Les deux institutions continuent leurs travaux. AGS sept. 2019 : Où en est la demande d'autorisation ? FRL Nov. 2018 : Le FiBL a collecté d'autres essais/données. Une requête d'autorisation sera déposée à l'OFAG. AGS Sep. 2018 : Où en est la demande d'autorisation déposée ? FRL nov. 2017 : Une requête est en cours. Les données concernant l'efficacité destinées à l'OFAG manquent encore. La firme fournira les données concernant l'efficacité. Le FiBL et la firme s'en occupent. AGS sept. 2017 : Des requêtes d'autorisation ont-elles été déposées ; où en sont-elles ? FRL 2016 : Demande d'autorisation en cours. Laisser en plan. AGS sept. 2016 : Une requête d'homologation a été posée et est en cours. AGS sept. 2015 : Est-ce qu'il y a de nouvelles informations et expériences dans la production Bio ? FRL 2014 : Omya devrait déposer la requête. Il faut encore régler la question des résidus (projet soutenu par le fonds UMS). Le FiBL a également fait des essais. À suivre.
11	20-09	bisher		1.3		Aubergine	Homologation de l'hexythiazox (Nissostar) pour lutter contre l'acarien	A	L'acarien Tetranychus urticae est un ravageur important en cultures d'aubergines qui impacte fortement les plantes et leur production. Nous disposons actuellement d'acaricides touchant les stades mobiles mais aucun acaricide touchant les stades larvaires n'est homologué. Le produit Nissostar (Hexythiazox) est compatible avec les auxiliaires biologiques et montre une très bonne efficacité.	FRL nov. 2019 : L'UMS a été informée par la firme que l'autorisation a été demandée. L'UMS réitérera sa demande. AGS sept. 2019 : Où en est le processus d'autorisation ? FRL Nov. 2018 : Une requête de type C a été déposée. Maintenir jusqu'à réception de l'autorisation. VSGP Oct. 2018 : La firme va faire une demande C. AGS Sep. 2018 : A-t-on déjà demandé à la firme propriétaire du produit ? Où en est la demande d'autorisation ? FRL nov. 2017 : L'UMS investigate sur cette demande. AGS sept. 2017 : En ce moment, plusieurs acaricides dotés d'une bonne efficacité contre les larves sont homologués sur aubergine. Une demande d'autorisation en revendiquant un « usage mineur » pour le produit hexythiazox efficace contre les œufs et les jeunes larves peut être déposé.
12	18-27	bisher	L	1.3		Choux à feuilles, Colrave	Mildiou sur chou chinois	F	Il manque des matières actives pour combattre le mildiou sur chou chinois. Les produits Acrobat et Forum sont autorisés en Allemagne. Est-ce que cela est envisageable aussi en Suisse ? La matière active difénoconazole (Slick) est à examiner en vue d'une homologation éventuelle ; il se peut qu'il manque « seulement » les données sur les résidus.	FRL nov. 2019 : La firme a déposé une demande pour Forum. La quantité autorisée en Allemagne ne pourra probablement pas être appliquée en Suisse. L'OFAG formulera probablement des exigences supplémentaires à ce sujet. La firme évaluera les exigences supplémentaires formulées par l'OFAG puis elle décidera de les traiter ou de retirer sa demande. AGS sept. 2019 : La firme a-t-elle déposé une demande d'autorisation pour le diméthomorphe (Forum) ? FRL Nov. 2018 : Attendre la réhomologation dans l'UE. Impossible pour le moment. En veille. AGS Sep. 2018 : Une requête d'« usage mineur » peut être déposée pour le diméthomorphe. Relancer la firme. Attention : Depuis 2019, on ne disposera en Suisse plus d'aucun fongicide autorisé sur chou-pomme contre le mildiou. Une demande a été adressée à la firme également à ce sujet. Dans ce cas aussi, relancer la firme (Forum et Acrobat Plus). FRL nov. 2017 : La firme pourrait déposer une demande d'« usage mineur ». Il figure sur la liste de l'UMS. AGS sept. 2017 : Il est possible de revendiquer un usage mineur pour Forum sur chou chinois et chou-pomme. Acrobat Plus est homologué sur choux feuilles uniquement en production de plants (faire une demande complémentaire pour le chou-pomme). Une autorisation belge permet de revendiquer un « usage mineur » pour Slick sur chou-pomme (plein champ) et les choux feuilles.
13	18-28	bisher	U	1.7		Choux à feuilles, Colrave	Homologation de Moon Experience sur chou-pomme et choux feuillus	F	Prière de vérifier la possibilité d'homologuer Moon Experience sur choux feuillus et chou-pomme.	FRL nov. 2019 : Biffer, car ce n'est pas un manque. AGS sept. 2019 : Il ne s'agit couramment pas d'un vide FRL Nov. 2018 : Il faut s'intéresser au problème individuellement, car il n'existe pas d'autorisation non plus dans l'UE. La problématique n'est pas claire. Il serait nécessaire de la définir avec plus de précision. AGS Sep. 2018 : Comme par le passé, il n'y a pas d'homologation dans les pays de l'UE pouvant servir de modèle pour la Suisse. Aucune requête d'« usage mineur » n'est donc possible. FRL nov. 2017 : Tirer au clair avec la firme s'il y a des possibilités en la matière. L'UMS contactera la firme. AGS sept. 2017 : Des clarifications approfondies avec la firme sont nécessaires.
14	20-26	bisher		1.3		Choux-fleurs, choux feuillus, choux pommés, choux de Bruxelles, choux-pommes, radis, raifort, pakchoi	Lutte contre altise et méligèthe dans les cultures de crucifères	I	Les altises causent des dégâts importants dans les cultures de crucifères et elles sont difficiles à combattre efficacement (résistances, mobilité) On soupçonne aussi les altises de propager le virus de la mosaïque du navet qui peut provoquer avec d'autres pathogènes des pertes totales. En 2019, de fortes attaques accompagnées d'une diminution nette de la croissance ont été observées dans les crucifères telles que choux de Bruxelles, choux de Chine, pak-choi. Étant donné que le seul choix qui reste est le groupe des pyrèthroïdes, la lutte devient très difficile. Des solutions de rechange sont absolument nécessaires. Une méthode de lutte contre les larves/pupes de psyllodes dans le sol pourrait constituer une approche prometteuse. La lutte contre l'altise du chou sur pak choi est très difficile avec les produits usuels. Des essais avec Surround (kaolin) ont donné des résultats prometteurs. Votre aide pour obtenir une homologation nous serait d'une grande aide.	FRL nov. 2019 : AGS a réalisé un essai exploratoire. Diverses demandes ont été déposées. AGS sept. 2019 : Quel est l'avancement de la demande d'autorisation ? FRL Nov. 2018 : Une demande a été déposée pour le pak choi. Continuer les vérifications pour diverses espèces de crucifère et viser des autorisations. Maintenir sur la liste. AGS Sep. 2018 : Une autorisation supplémentaire du produit contenant du kaolin constituerait un complément bienvenu aux produits pas trop nombreux pour combattre les altises. Il est prévu de clarifier assez rapidement la situation quant aux résidus.
15	20-30	bisher		1.4		Haricots non écosés	Désherbage - Stratégie herbicide contre l'amarante	H	La qualité du désherbage de la culture de Haricot nain/non écosé n'est pas satisfaisante avec les dés herbants actuellement autorisés sur haricot vert/nain. Le problème concerne tout particulièrement la lutte contre l'amarante Amaranthus retroflexus qui n'est pas contrôlée et dont la croissance rapide et très vigoureuse compromet la récolte mécanique en cas de forte infestation. L'extension d'autorisation de la substance ethofumesate permettrait d'améliorer significativement le désherbage. Rappel du projet ID-Nr 18-09	FRL nov. 2019 : Contact avec la société Schneider, L&G ; malheureusement impossibilité d'entrer en contact avec le détenteur de l'autorisation. La société Stähler est en contact avec le détenteur de l'autorisation. La substance active figure plutôt sur la liste noire. Le bentazone a obtenu une nouvelle autorisation pour sept ans dans l'UE. Des solutions de remplacement existent. Leu & Gyax vérifie ce qu'il est possible de faire. AGS sept. 2019 : Voir les points 20 - 25 FRL Nov. 2018 : Des données sont disponibles dans l'UE. Les haricots n'étant pas une culture mineure, il faut acquérir des données sur l'efficacité et les résidus. L'UMS verra cela encore une fois avec la firme de protection phytosanitaire. AGS Sep. 2018 : Une demande a-t-elle déjà été faite à la firme, pour savoir si elle serait d'accord de déposer une requête d'extension d'autorisation ? Le haricot n'est pas une culture mineure. Aucune requête d'« usage mineur » n'est donc possible. FRL nov. 2017 : Il serait souhaitable de disposer d'un herbicide supplémentaire. Il n'y a pas urgence pour le moment. Des substances actives sont autorisées à l'étranger. L'UMS contactera la firme. AGS sept. 2017 : Il existe une autorisation analogue en Belgique. Les haricots ne sont pas une culture mineure. Dispose-t-on d'études sur les résidus ?
16	20-01	neu		1.3		Haricots sans gousse	Fongicides pour combattre l'anthracnose du haricot (Colletotrichum lindemuthianum)	F	Seul le mancozèbe est homologué contre l'anthracnose du haricot sur les haricots sans gousse. Il existe donc un manque. D'autres substances actives sont homologuées sur les haricots avec gousse. Une homologation pour un usage secondaire (mineur) est-elle envisageable ?	FRL nov. 2019 : AGS voit quelle procédure d'usage mineur serait envisageable. AGS sept. 2019 : Il s'agit d'une culture mineure => possibilité d'engager une procédure d'usage secondaire (mineur). Le thiophanate-méthyl est actuellement autorisé en Belgique. La question est de savoir si la firme suisse est d'accord de déposer une requête similaire en Suisse. D'autres clarifications suivront.

Nr. (für Diskussion)	ID-Nr. (Jahr-fortlaufende Nr.)	Status FFG	Status AGS	Priorisierung	Bearbeitung durch / Traité par	Légumes	Explication du problème phytos	Bereich domaine	Spécification de problème et objectifs de projet	Commentaire Recherche / Commentaire FRL / Commentaire CF Bio/UMS
17	19-07	bisher		1.3		Haricots, Pois	Enrobage de semences aux insecticides. Lutte contre la mouche des semis en culture bio (resp. sans enrobage des semences)	I	La mouche des semis s'en prend aussi aux semis de pois. Les attaques peuvent déboucher sur des pertes totales de champs entiers (par exemple pour les pois à battre, surtout en cas de semis tardif). Des essais avec de nouveaux insecticides pour l'enrobage sont en cours sur haricot. Il serait judicieux d'étendre aux pois les essais ou les homologations à venir. LANDI Seeland cultive au Pays des Trois-Lacs en partenariat avec une centaine de producteurs des haricots nains sur plus de 300 ha dont quelque 40 ha en culture biologique. Ces dernières années, la mouche des semis est devenue de plus en plus problématique. En culture conventionnelle, il est (pour le moment encore) possible de traiter les semences par enrobage, ce qui permet de contenir quelque peu le ravageur. En culture biologique, en revanche, aucun enrobage de semence n'est autorisé. La mouche des semis cause donc des dégâts importants. Il faut des mesures qui permettent de lutter efficacement et de minimiser la mouche des semis en culture biologique (et plus tard en cas de caducité des produits d'enrobage).	FRL nov. 2019 : La filière a vérifié cela en 2018 & 2019. Le produit n'a pas une efficacité renversante. Des propositions de remplacement sont-elles dans les pipelines des firmes ? À intégrer dans Extension 19-25, car absence de substances actives concrètes. AGS sept. 2019 : D'autres essais sur haricots et en nouveauté sur pois sont menés en 2019 en collaboration avec SCFA. Les résultats concernant l'efficacité et la situation en matière de résidus est encourageante. La question de la vitesse de progression de la demande d'autorisation est posée. FRL Nov. 2018 : Il serait possible de déposer une requête. Les données ont été élaborées. Fusionner avec la problématique des pois. D'autres essais en collaboration avec la firme de protection phytosanitaire sont possibles. En 2019, des essais seront réalisés dans les pois pour une étude de résidus. Les rapports d'études (efficacité, résidus) sur les haricots ont déjà été transmis à l'entreprise. AGS Sep. 2018 : Dans une seconde étape, nous pouvons œuvrer pour une autorisation sur pois sur la base des résultats d'essai obtenus sur haricot. Il faut savoir qu'il est impossible d'extrapoler sur les pois les résultats sur haricot. C'est pourquoi un nombre minimal d'essais de résidus sont nécessaires sur pois.
18	20-24	bisher		1.2		Haricots, pois, Haricots non écossés	Haricots et pois (de transformation)	F	Il faudra trouver un moyen de remplacer les herbicides contenant la substance active bentazone à cause de l'accélération des retraits de substances actives.	FRL nov. 2019 : Aussi à fusionner avec LN 15. UMS oct. 2019 : Le titulaire de l'autorisation n'est pas atteignable AGS sept. 2019 : Comment la firme a-t-elle réagi à la demande concernant l'éthofumésate sur haricots ? Comment se présente aux yeux des conseillers de l'industrie de conserverie la situation concernant l'herbicide MCPB autorisé sur les pois aussi en Suisse?
19	19-23	bisher		1.9		Brocoli	Mildiou, alternariose sur brocoli bio	F	D'où cela vient-il ? Comment peut-on éviter la pourriture de l'inflorescence du brocoli biologique ? Existe-il un produit ? Solutions techniques ?	FRL nov. 2019 : Pourrait être traité ensemble avec le projet d'extension, car, outre l'alternariose, on y travaille sur le mildiou. AGS sept. 2019 : De l'alternariose a été diagnostiquée dans la plupart des envois par la pratique de brocolis présentant ces symptômes. Un essai pour vérifier l'efficacité contre cette maladie de plusieurs substances actives a été mis en place chez AGS en 2019. L'évaluation suivra à la fin octobre. FRL nov. 2018 : Maintenir tel quel, car il y a un problème dans la pratique. Déplacer dans les lacunes (défaut d'homologation ?) « Usage mineur » brocoli. Changer l'hierarchisation en 1.9. AGS sept. 2018 : Ceci s'adresse à la culture biologique. Dispose-t-on à cet égard déjà d'expérience dans la pratique et dans des essais ? Hygiène/désinfection des semences. Application de produits biocompatibles non chimiques ?
20	18-25	bisher	L	1.1		Oignons en botte	Extension d'autorisation pour Bandur et Starane 180	H	Le retrait de Topper (loxymil) comme herbicide à large spectre sur diverses liliacées a créé un vide d'ores et déjà intégré dans plusieurs demandes FFG (projets 1702 et 15-03). L'application de Bandur (Aclonifen) et Starane 180 (Fluoxypyryl) serait souhaitable, comme sur oignon de cuisine. Ceci permettrait comme par le passé de tirer des oignons primeurs de cultures destinées à l'origine à la production d'oignons de cuisine. Cette requête peut être traitée en combinaison avec la demande n° 18-25. Pour qu'il reste possible de récolter des oignons primeurs issus de culture d'oignon « normale », l'autorisation de Bandur devrait être maintenue au minimum à la fois sur oignon de cuisine et oignon primeur.	FRL nov. 2019 : La firme a déposé une demande d'autorisation pour Bandur. Plus difficile pour Starane, car ça exige plus de d'effort (pas une usage mineur). Laisser tel quel ; attendre. UMS oct. 2019 : Selon les informations de l'entreprise une demande devrait avoir été déposée auprès de l'OFAG. AGS sept. 2019 : Quel est l'avancement du processus d'autorisation pour la demande concernant Bandur sur les oignons en bottes ? Entre-temps, nous sommes en possession de résultats positifs quant à l'utilisation d'acides naturels pour le brûlage dans les cultures d'oignons. FRL nov. 2018 : Agroscope mène à ce sujet d'autres essais avec Bandur financés par le Fonds. L'UMS contacte la firme concernant les autorisations dans l'UE afin de lancer cela en Suisse. Starane a changé de taux de substance active. AGS Sep. 2018 : Les requêtes d'« usage mineur » sont impossibles dans le cas du fluoxypyryl (Starane 180), car la Belgique a autorisé un herbicide avec un autre taux de substance active. Les premiers essais sur champ pour déterminer la situation quant aux résidus ont eu lieu avec Bandur. Il faut définir la suite des travaux avec la firme. FRL nov. 2017 : Possibilité de procédure d'« usage mineur pour Starane » ? Bandur - Vérification d'un financement éventuel par le fonds de l'UMS et les producteurs d'oignons en botte. L'UMS le porte en liste. Tirer au clair pourquoi Bandur a été retiré. AGS sept. 2017 : En Belgique, un herbicide au fluoxypyryl avec une teneur en matière active différente est autorisé sur oignon primeur. La possibilité d'une demande d'autorisation en revendiquant un usage mineur est en cours de traitement. Pour l'aclonifen (Bandur) sur oignon primeur, il serait nécessaire d'élaborer des données relatives aux résidus (financement à partir du fonds UMS ?)
21	20-23	neu		1.1		Oignons en botte, Échalote	Stratégie herbicide contre les renouées	H	La qualité du désherbage n'est pas satisfaisante avec les désherbants actuellement autorisés sur les cultures d'oignon botte/cipolotte et d'échalote. Divers adventices, dont la renouée Persicaria maculosa, ne sont pas contrôlées. En cas de fort envahissement de la culture, les maladies du feuillage (Peronospora destructor,...) sont fortement favorisées. L'extension d'autorisation de la substance fluoxypyryl (Starane Max) permettrait d'améliorer le désherbage sur ces cultures mineures.	FRL nov. 2019 : À fusionner avec 18-25. AGS sept. 2019 : Une autorisation de Bandur en post-levée permettrait de détendre la situation pour les oignons en bottes. Il n'existe pas d'autorisation de référence pour le fluoxypyryl à l'étranger. Il faudrait de tout reprendre à zéro.
22	19-17	bisher	L	1.6		Chicorée witloof	Sclérotiniose sur endive et de nombreuses autres cultures	F	La suppression de l'iprodione a privé la production d'un produit efficace contre la sclérotiniose, notamment pour le traitement des racines à la mise en jauge et pendant le forçage ! Moon Privilege est d'ores et déjà autorisé dans d'autres pays de l'UE. Le produit identique LUNA est utilisé avec succès en Espagne ! Extension de l'homologation pour le traitement des résidus de récolte (homologué de cette façon en Allemagne), car c'est possible avec de petites doses et les scléroties sont plus faciles à atteindre, aussi traitement des racines d'endive lors de la récolte (homologué en Belgique).	FFRL nov. 2019 : Demande déposée par la firme pour Moon Privilege sur endive. Le succès avec Contans est variable dans la pratique. Bühler Andy revoit cela avec l'UMS. Se renseigner sur ce qu'il en est sur les salades. UMS oct. 2019 : Selon l'entreprise une demande a été déposée. AGS sept. 2019 : La firme a-t-elle déposé une demande ? FRL Nov. 2018 : Des autorisations d'« usage mineur » seraient envisageables. L'UMS contactera encore une fois la firme. Une autorisation a été délivrée pour Contans WG. VSGP Oct. 2018 : La firme a été contactée au sujet de Contans, mais pas pour Moon Privilege. Pas encore reçu de réponse. AGS Sep. 2018 : A-t-on contacté la firme concernant une requête d'« usage mineur » pour Contans ? Le fluopyram est de plus autorisé en Belgique pour le traitement des racines => il serait nécessaire de contacter la firme concernant une requête d'« usage mineur ». FRL nov. 2017 : Le traitement en post-récolte est autorisé. La firme déposerait une requête, car il en existe une en Belgique. « Usage mineur » (Contans). AGS sept. 2017 : Que faut-il traiter ? Les racines avant le forçage ou les racines qui ont poussé ? Quel type de produit : chimique, biologique, Antagonistes... ?
23	19-26	bisher	L	1.3		Chicorée witloof	Frontier contre le séneçon jacobée et le galinsoga dans les cultures de chicorée. BOA comme herbicide contre les adventices à problème en culture de racines de chicorée	H	Les essais d'Agroscope ont révélé une bonne efficacité de Frontier contre le galinsoga et le séneçon jacobée en prélevée comme en post-levée. Il serait bon de chercher à savoir si le produit est déjà homologué dans d'autres pays. L'arrêt de production de Kaskadora a fait disparaître un herbicide de plus qui était pourtant encore homologué ! Agroscope a obtenu de bons résultats dans plusieurs essais avec BOA et le produit serait d'ores et déjà homologué en culture de racines dans plusieurs pays.	FRL nov. 2019 : La Belgique a obtenu l'homologation pour Spektrum. La firme voit ce qu'il est possible de faire. DuPont a également des possibilités, éventuellement avec Boa. UMS oct. 2019 : Une demande d'autorisation n'est pas possible, car formulation différente et marché trop petit. AGS sept. 2019 : Où en est le processus d'autorisation pour cette demande ? La firme a-t-elle seulement déposé une demande ? FRL Nov. 2018 : L'UMS s'adressera encore une fois à la firme. « Usage mineur » possible pour Fronter. Possibilité d'homologuer Boa? AGS Sep. 2018 : Il serait nécessaire de relancer la firme. Il est possible de déposer une requête d'« usage mineur ». FRL nov. 2017 : L'UMS a sollicité la firme. En cours. AGS sept. 2017 : En 2016 et 2017, des essais de stratégie herbicide approfondis ont été menés. Les évaluations sont en cours; des entretiens avec les firmes de PPh sont menés.

Nr. (für Diskussion)	ID-Nr. (Jahr-fortlaufende Nr.)	Status FFG	Status AGS	Priorisierung	Bearbeitung durch / Traité par	Légumes	Explication du problème phytos	Bereich domaine	Spécification de problème et objectifs de projet	Commentaire Recherche / Commentaire FRL / Commentaire CF Bio/UMS
24	20-18	neu		1.4		Cornichons, Concombre nostrano, Courges à peau comestible, Courges, Melons, Pastèque	graminicide	H	Lutter contre les graminées estivales (panic, sétaire, digitale) est indispensable. En 2018, la révocation de Focus Ultra (Leu Gygax), fin d'utilisation 08/2018, a entraîné la perte de l'autorisation sur Cucurbitacées. Focus Ultra à présent distribué par la firme BASF n'est pas autorisé sur Cucurbitacées, ce qui introduit une lacune d'indications. L'autorisation d'un graminicide (au moins un, peu importe lequel) sur Cucurbitacées de plein champ est nécessaire.	FRL nov. 2019 : La firme a fait une demande à l'OFAG. L'autorisation est arrivée à son terme ; nous ne pouvons plus faire le transfert sous cette forme. Éventuellement faire déposer un nouvel usage mineur par la firme. On pourrait faire examiner tous les graminicides à l'échelon international par AGR (études discriminantes). AGS sept. 2019 : À discuter avec la firme. Par ailleurs utilisation de films biodégradables.
25	19-33	bisher	U	2.1	FS AG, Beratungsring	Ombellifères, Carotte, Céleri-pomme, Céleri-branché, Fenouil bulbeux	Mouche de la carotte	I	Nous surveillons nos champs avec des pièges jaunes depuis des années sous l'égide de la station maraîchère de Liebegg. Les lotissements s'étendent à toute vitesse et toujours plus vite en direction de la zone agricole. Les conflits en raison des horaires de travail, du bruit et de la protection phytosanitaire sont omniprésents. Lorsque les seuils de tolérance sont dépassés, nous entamons la lutte un jour sur deux dès 21 heures en été ! C'est ce qui nous vaut la réputation d'empoisonneurs et de pollueurs ! Il serait tellement facile de diminuer considérablement le nombre de passages avec le pulvérisateur grâce à l'application de la substance active sous forme de granulés ! Des décisions populaires cruciales concernant l'agriculture sont imminentes ; évitons donc de faire le jeu de nos adversaires !	FRL nov. 2019 : Des essais avec des répulsifs sont en cours avec le cercle de consultation d'Anet. En partie des débuts et des efficacités prometteuses. Base : inhibiteur de la chitine. D'autres essais en la matière devraient avoir lieu en commun D'autres essais sont en cours en AG. À déplacer dans Extension ; à annuler ici. Coordination avec AGS et tous les partenaires actuels. AGS sept. 2019 : Aucun insecticide susceptible d'être homologué contre la mouche de la carotte en Suisse n'est à disposition. Des projets d'Extension et en économie d'entreprise sont en cours. FRL Nov. 2018 : Politiquement impossible. La mouche de la carotte est traitée à l'échelon européen dans le programme FLYICP. La surveillance continue dans le projet d'Extension. Maintenir en liste pour clarification. AGS Sep. 2018 : L'utilisation de granulés d'insecticide est très controversée. Il existe seulement de rares homologations dans les autres pays européens.
26	14-05	bisher	L	1.4		Fenouil	Lutte contre les thrips insuffisante	I	Retrait de la substance active thiocyclamhydrogenoxalate : le pyréthre demeure la seule substance active disponible, d'où risque de développement de résistances. Des problèmes de qualité se posent régulièrement en été à cause des thrips. La marchandise est refusée en raison de lésions punctiformes en bordure des feuilles au niveau du bulbe. Le produit n'est pas commercialisable. Il y a des difficultés d'efficacité en raison des températures qui compliquent l'utilisation appropriée du pyréthre. Les produits phytosanitaires (principalement à base de pyréthrinoides) n'ont pas une efficacité suffisante contre les thrips par températures élevées. Autoriser le spinosad. Optimiser la lutte contre les thrips en cultures de fenouil.	FRL nov. 2019 : Demande déposée en 2017 par la firme. Où en est-on à l'OFAG ? AGS sept. 2019 : Le produit au spinosad belge n'a pas la même composition que le produit suisse. Impossible de faire une demande d'usage secondaire. Des études sur les résidus de spirotétramate sur fenouil sont en cours. FRL Nov. 2018 : La firme doit déposer la requête à nouveau. La firme le fera. AGS Sep. 2018 : Où en est la demande d'autorisation demandée par la firme il y a déjà quelque temps ? FRL nov. 2017 : La demande est en cours. AGS sept. 2017 : Une demande a-t-elle été déposée entre-temps ? FRL 2016 : Minor use, demande d'autorisation de maisons sera déposée, laisser en plan. AGS sept. 2016 : En Belgique le Spinosad est homologué dans le fenouil. Depuis peu en Suisse le fenouil fait partie du groupe "cultures mineures" => poser une requête du type "usage mineur". AGS sept. 2015 : Est-ce qu'une requête a été déposée ? Commentaires 2012-2014 supprimés.
27	10-25	bisher	L	1.2	ACW/BLW/SGP/FFG	Concombres hors sol	Fusarioses (Oxysporum Cucumbitus)	F	Coloration rosâtre de la tige du concombre au-dessus du cube de laine de pierre. La plante périt en 3-4 jours.	FRL nov. 2019 : La demande date de 9 ans. Une rencontre est prévue, mais la réponse est en souffrance. Plus de résidus avec cette application. Les firmes devraient s'activer à ce sujet pour réitérer la démarche. Christof Gubler envoie une liste au secrétariat FRL puis il la mettra à disposition des adhérents FRL et des firmes. Le cas échéant une demande de catégorie C sera possible sur la base de la liste de Ch. Gubler. UMS oct. 2019 : En contact avec Agroscope (Conthey) pour fixer un rendez-vous avec l'OFAG. AGS sept. 2019 : Quel est le résultat des entretiens avec l'OFAG ? FRL Nov. 2018 : L'UMS clarifiera encore une fois avec l'OFAG. L'UMS lance une procédure d'autorisation pour permettre la protection phytosanitaire par l'irrigation. Si besoin est, d'autres autorisations par des firmes de protection phytosanitaire sont possibles. Tirer au clair qui a déposé une demande d'autorisation ? (UMS) AGS Sep. 2018 : C'est une histoire sans fin ! À quel endroit dans le processus d'autorisation le frein à main est-il serré ? FRL nov. 2017 : Se passe-t-il quelque chose à ce sujet ? Une demande a-t-elle été faite ? L'UMS s'en occupe. Le concombre est une « espèce mineure ». Déposer une demande de procédure d'usage mineure » pour l'apport de la substance active par l'irrigation goutte-à-goutte. AGS sept. 2017 : Quelque firme aurait-elle déposé une demande ? La procédure avance-t-elle ? FRL 2016 : Motiver ici des maisons à procéder à une demande d'autorisation. Sera examinée par l'OFAG, si une demande est déposée par une maison. A cet effet, il faut que les instructions de l'OFAG soient clairement indiquées par des maisons de produits phytosanitaires. L'UMS prend contact à cet effet avec l'OFAG. Aucun argent ne sera versé aux maisons, si les règles du jeu ne sont pas connues. AGS sept. 2016 : Le sujet d'application de produits phytosanitaires par la fertigation est discuté encore une fois au sein de l'autorité d'homologation. AGS sept. 2015 : Quel est le résultat des discussions de l'UMS avec l'OFAG ? Commentaires 2010-2015 supprimés.
28	18-26	bisher	U	1.8		Concombre, Concombre de serre, Concombre nostrano, Courges à peau comestible, Courgette, Rondini	Ridomil Gold (métalaxyle) sur concombre, Mildiou	F	Pourquoi le Ridomil Gold (métalaxyle) n'est-il plus autorisé sur concombre ? Il manque un bon produit contre le mildiou en culture du concombre. Le mildiou sur les cucurbitacées ne peut être jugulé avec des fongicides qu'avec des réserves. Pour limiter l'application de fongicides dans ces cultures, les producteurs ont besoin de produits et stratégies efficaces.	FRL nov. 2019 : Le délai d'attente pour Ridomil est très long ; le nouveau produit est très difficile. Pour Ridomil on vérifie ce qu'il est possible de faire. UMS oct. 2019 : le nouveau produit est négatif dans les médias, une demande ne serait donc pas déposée selon l'entreprise. AGS sept. 2019 : En Italie, il existe une autorisation de Ridomil. Le délai d'attente est si long que seule une utilisation avant le début de récolte est possible. Qu'est-ce que cela apporte ? Déposer une demande via une procédure d'usage secondaire pour le nouveau produit avec une nouvelle substance active en partie déjà autorisée à l'étranger ? FRL Nov. 2018 : Impossibilité de mener des essais d'usage mineur ». Lancer un projet UMS de recensement des résidus de métalaxyle financé par le fonds pour les résidus. Le métalaxyle est important. Ridomil Gold serait important sur courgette. Lancer une deuxième étude financée par le fonds pour les résidus. AGS Sep. 2018 : Il n'existe à l'étranger aucune autorisation correspondante du métalaxyle-M qui pourrait servir de base pour une requête d'usage mineur ». L'avenir de cette substance active n'étant pas claire, il a été renoncé à demander de l'argent du fonds de l'UMS pour mener des analyses de résidus. Hiérarchisation en milieu de peloton. Plusieurs C28fongicides sont homologués en ce moment contre le mildiou du concombre. FRL nov. 2017 : Ranman est un bon produit contre le mildiou du concombre. Il ne résout pas complètement le problème. On connaît désormais des résistances contre quelques produits. De nouvelles substances actives sont à essayer (Metalaxyl pur, Revus, Ridomil). Demander les études sur les résidus au fonds de l'UMS et à la firme. AGS sept. 2017 : Si nous le savions ! Ridomil n'est à première vue autorisé nulle part à l'étranger limitrophe. En Allemagne, c'est un autre produit combiné qui est autorisé en plein champ et en serre contre le mildiou sur concombre et les espèces proches parentes.
29	19-09	bisher		1.8		Fabacées	Tordeuse du pois	I	Lutte contre la tordeuse du pois. Établissement de pronostics utiles à la pratique (dépouillement de pièges). Définition de la date d'application des produits autorisés. Il faut obtenir une efficacité approchant 100 %, car la tolérance d'acceptation est proche de zéro pour les pois endommagés.	FRL nov. 2019 : AGS a collaboré au monitoring et en ce qui concerne la date d'intervention. Deux substances actives sont homologuées. Les résultats ne sont pas encore tout à fait satisfaisants. Il resterait d'autres substances actives à vérifier. Le NeemAzal est-il envisageable ? AGS sept. 2019 : En 2019, AGS a effectué un monitoring en collaboration avec la société Frigemo. But : Définition précise des dates de traitement. Expérience centrale : il faut faire le premier traitement à temps, surtout quand les températures sont douces. FRL Nov. 2018 : Monitoring; les substances actives sont disponibles. AGS Sep. 2018 : En 2018, Agroscope a trouvé la tordeuse du pois dans plusieurs envois provenant de diverses régions de la Suisse. La question se pose de savoir dans quelle mesure une sélection ciblée des surfaces (distance d'anciennes surfaces cultivées de pois) permet d'atténuer ce problème. En ce moment, seuls des insecticides appartenant au groupe des pyréthrinoides sont autorisés sur pois en Suisse comme dans d'autres pays producteurs importants. Optimisation des applications insecticides ? Qu'apporte une surveillance afin d'évaluer la nécessité et le moment idéal pour effectuer un traitement insecticide ?
30	20-12	neu		1		Carotte, fenouil à bulbe	Stratégie herbicide apiacées	H	Bien que l'on dispose d'ores et déjà de solutions de rechange autorisées et que de demandes aient été traitées, nous constatons des problèmes avec la stratégie courante, surtout en culture sous voile. La métrubuzine en particulier agit après la levée des adventices seulement sous réserve, car le voile atténue le rayonnement solaire. La substance active linuron permettrait de contrôler les adventices assez facilement avec un seul traitement.	FRL nov. 2019 : Dancor et d'autres produits seraient à essayer. L'UMS voit cela avec la société Stähler. L'autorisation est en cours pour Dancor. AGS sept. 2019 : En cours de traitement dans le cadre de projet d'Extension pour développer des stratégies herbicides.

Nr. (für Diskussion)	ID-Nr. (Jahr-fortlaufende Nr.)	Status FFG	Status AGS	Priorisierung	Bearbeitung durch / Traité par	Légumes	Explication du problème phytos	Bereich domaine	Spécification de problème et objectifs de projet	Commentaire Recherche / Commentaire FRL / Commentaire CF Bio/UMS
31	20-03	bisher		1		Carotte, Panais, Céleri-pomme, Céleri-branche, Fenouil bulbeux, Persil à grosse racine	Liseron, amarante, morelle noire, pourpier commun. Extension d'autorisation de l'herbicide BOXER (Syngenta)	H	Il est apparu après le retrait du linuron que les herbicides autorisés en ce moment sur carotte ont des lacunes. La plus grave porte sur le liseron. Le liseron forme un tapis si dense qu'il empêche la récolte. D'autres lacunes sont l'efficacité insuffisante contre l'amarante et la morelle noire. Nous avons besoin urgemment d'herbicides à efficacité foudroyante comme le linuron ou le maloran, le tenoran, le mesoramil. Le retrait du linuron a entraîné des lacunes d'efficacité dans le désherbage des Ombellifères. Dans les champs de carottes, la morelle noire (solanum nigrum) n'est pas du tout contrôlée. Sur panais, céleri(s) et persil à grosse racine, la substance métribuzine n'est pas sélective de ces cultures (phytotoxicité). L'autorisation d'extension d'emploi du prosulfocarbe sur ces cultures serait une partie de la solution au problème. Le prosulfocarbe (BOXER) peut combler cette lacune. Déjà autorisé sur cultures maraichères en Suisse, il est autorisé en UE également sur carotte et céleri. Une extension d'emploi est très attendue rapidement sur ces cultures, ainsi que sur Panais et Persil à grosse racine.	FRL nov. 2019 : Fusionner le projet avec 20-12. L'UMS clarifie avec la firme ce qu'elle peut déposer. Boxer a été déposé ; des exigences supplémentaires difficiles sont sur la table. UMS oct. 2019 : Selon l'entreprise la demande pour carottes, poireau, céleri-pomme, céleri-branche et panais a été déposée. Par contre ils manquent des données. Reste en suspens. AGS sept. 2019 : La firme a-t-elle entre temps déposé une demande pour l'herbicide combiné dont il est question ? FRL Nov. 2018 : Caduo ou sa substance active n'étant autorisés sur aucune culture (maraichère et grandes cultures), il est de façon générale impossible de demander une autorisation. Il serait nécessaire de tirer au clair pourquoi Caduo ne peut pas être autorisé (toxicité, où). Essayer de lancer une procédure d'autorisation sur une culture (maraichère ou grande culture) pour pouvoir essayer la substance active sur d'autres cultures une fois qu'elle sera autorisée en Suisse et faire avancer les procédures d'autorisation. AGS Sep. 2018 : Les expériences faites avec les herbicides nouvellement autorisés montre qu'il faut affiner les stratégies herbicides en fonction du site. Des résultats ont été atteints pour la carotte. D'autres autorisations nous seraient d'une grande aide pour le céleri et le fenouil. Il manque encore la confirmation de quelques firmes quant à savoir si elles sont intéressées à œuvrer pour l'autorisation de nouveaux herbicides révolutionnaires. Une requête d'« usage mineur » est en cours pour Boxer. Aucun herbicide supporté par la carotte qui agit de manière satisfaisante sur les liserons n'est en vue. Il faut rénover la surface avant d'y cultiver la carotte.
32	20-04	neu		1		Fenouil à bulbe	Renouée persicaire dans le fenouil	H	La lutte contre la renouée persicaire dans le fenouil est difficile avec les stratégies autorisées. Le but est de trouver une solution jouable.	FRL nov. 2019 : À transférer dans Extension. AGS sept. 2019 : Voir les projets relatifs à la stratégie herbicide sur ombellifères.
33	18-07	bisher	L	1.4		Céleri-pomme	Un acaricide de plus sur céleri-pomme	A	Extension de l'homologation de Vertimec et/ou d'Acramite sur céleri-rave pour lutter contre les tétranyques. Vertimec serait d'ores et déjà homologué sur céleri-branche. Il faut une solution efficace de remplacement du Kiron.	FRL nov. 2019 : Les performances de Vertimec contre la mouche mineuse sont bonnes. Le céleri-branche réagit différemment du céleri-pomme. Il faut des données en ce qui concerne les résidus pour le céleri-pomme. Le projet de fonds de l'UMS est d'ores et déjà autorisé. Informations. UMS oct. 2019 : Pas de données de résidus complètes pour Vertimec. Céleri-branche est déjà autorisé. AGS sept. 2019 : La firme n'a rien entrepris concernant le bifénazate, car cette substance active est en cours d'examen dans l'UE. Le retour de la firme concernant l'abamectine est toujours en souffrance. FRL Nov. 2018 : La firme de protection phytosanitaire clarifiera ce qu'il est possible de faire. Laisser aller son cours. AGS Sep. 2018 : La substance active bifénazate (Acramite) est en ce moment en cours de réévaluation dans l'UE. C'est la raison pourquoi la firme qui le produit n'est pas intéressée par une extension de l'autorisation. Il manque encore le retour de la firme pour Vertimec. FRL nov. 2017 : Il faut des études sur les résidus. Gros problème sur céleri. Des substances actives existent si nécessaire en Italie. Demander les données des résidus au fonds de l'UMS. AGS Sep. 2017 : Un rapide coup d'œil ne révèle aucune solution de rechange y compris à l'étranger limitrophe. La Suisse devrait-elle avec ses propres moyens travailler en vue d'une nouvelle autorisation (y c. analyse des résidus) ?
34	20-05	neu		1.8		Choux (tous)	Nervation noire (Xanthomonas) des crucifères	F	Produits de remplacement du cuivre?	FRL nov. 2019 : Bion pourrait être envisagé. Il serait nécessaire d'examiner cela avec la firme. Il serait bon d'échanger à l'occasion en ce qui concerne la production de plants. Annuler ici. AGS sept. 2019 : Ce problème est aussi archiconnu à l'étranger. En production de plants, on travaille en partie avec des désinfectants. Des essais de désinfection technique des semences avec de la vapeur sont envisageables, pour autant qu'il existe des lots de semences dont la contamination est avérée.
35	18-12	bisher	L	1.1		Choux (tous)	Désherbage du souchet (en particulier les renouées et le souchet comestible)	H	De plus fréquents défauts d'efficacité contre les adventices en post-levée sont apparus ces dernières années en culture de chou. Une conséquence a été, notamment, la prolifération des espèces de renouée. Nous recherchons des matières actives qui aient une meilleure efficacité en post-levée, surtout contre les renouées. La lutte contre le souchet (Cyperus esculentus) revêt la plus haute importance. Les travaux des chercheurs de Agroscope ACW ont démontré tout l'intérêt de la substance active S-metolachlore et elle est sélective des choux. Extension d'homologation du désherbant DUAL GOLD sur les choux plantés.	FRL nov. 2019 : Demande pour Spectrum déposée. AGS sept. 2019 : Selon information par la firme, la demande aurait été déposée à l'OFAG. FRL Nov. 2018 : La firme de protection phytosanitaire y travaille. Possibilité de déposer une requête d'« usage mineur ». La technique culturale concernant le souchet comestible est à évaluer exploitation par exploitation. AGS Sep. 2018 : Il est prévu de déposer une requête d'« usage mineur » pour un herbicide résiduaire contenant du diméthénamide-P à appliquer en postlevée sur choux pommés, choux de Bruxelles et choux à feuilles en prenant exemple sur la situation quant aux autorisations en Allemagne. Pour le chou-fleur qui n'est pas une culture mineure, il faut demander une extension de l'autorisation. FRL nov. 2017 : Viser une procédure d'« usage mineur » pour certaines espèces de chou. Cela ne marche pas pour le chou-fleur. L'UMS contactera encore une fois les firmes de PPh. AGS sept. 2017 : Dans les essais de stratégie sur chou, deux herbicides racinaires exerçant le même type d'action appliqués en post-levée ont montré une bonne efficacité herbicide complémentaire. Ils sont pour certains déjà homologués à l'étranger. Des demandes d'utilisation sur les choux pommés et les choux de Bruxelles sont possibles en revendiquant une « usage mineur ». Des consultations des firmes compétentes ont déjà eu lieu en vue des demandes d'autorisation des matières actives mentionnées dans des cultures maraichères choisies. Dans la plupart des cas, il est possible de revendiquer un « usage mineur ». FRL 2016 : Répétition des essais, continue. AGS Sept. 2016 : AGS a examiné l'efficacité du Dual Gold et du Frontier et des autres herbicides du même groupe chimique dans les choux sur des terrains infestés par le souchet. Les premières discussions avec les firmes ont eu lieu. Commentaires 2015 supprimés.

Nr. (für Diskussion)	ID-Nr. (Jahr-fortlaufende Nr.)	Status FFG	Status AGS	Priorisierung	Bearbeitung durch / Traité par	Légumes	Explication du problème phytos	Bereich domaine	Spécification de problème et objectifs de projet	Commentaire Recherche / Commentaire FRL / Commentaire CF Bio/UMS
36	20-07	neu		1.8		Choux (tous)	Méligèthe du colza	I	Le méligèthe du colza était en 2019 un insecte ravageur présent parfois en grand nombre dans les cultures maraichères. En ce moment, aucun insecticide indiqué contre le méligèthe du colza n'est homologué sur les cultures maraichères. Si les produits disponibles permettent de combattre accessoirement le méligèthe du colza lors de la lutte contre d'autres insectes ravageurs comme l'altise du chou dans les cultures de crucifères, il manque une homologation officielle. Ceci crée de l'insécurité juridique chez les producteurs. En même temps, les influences négatives sur l'environnement d'une telle extension d'homologation au méligèthe du colza seront probablement minimales.	FRL nov. 2019 : La firme examine Gazelle en vue de l'homologation. AGS sept. 2019 : Il y a bien des années, il a été tenté d'encourager des firmes à déposer des requêtes pour des produits de remplacement des pyréthroides dont l'efficacité contre les méligèthes est désormais insuffisante. Malheureusement sans succès à l'époque. La situation en termes de choix du produit s'est encore aggravée. C'est pourquoi il serait bon de lancer un nouvel « essai ».
37	17-06	bisher	L	1.4	FIBL	Choux	Mouche blanche, Aleurodes, Azadirachtine sur espèces de brassicacées	I	Après le retrait de la substance active Diméthoate, on ne dispose plus de produit efficace contre la mouche du chou. Audienz est utilisé sur les choux pour lutter contre les ravageurs. Des résistances sont apparues en Espagne. Le produit a été interdit en Allemagne pour les cultures bio. Les stratégies de lutte pratiquées aujourd'hui en cultures bio sont insuffisantes. Le pyrèthre est autorisé, mais n'a qu'une efficacité partielle. Neem pourrait être une solution mais il n'est pas autorisé. Il manque un produit qui permette de lutter efficacement contre le deuxième vol de la mouche. Il faut trouver des alternatives à Audienz pour éviter le développement de résistances. http://www.igb.frauenhofer.de/de/presse-medien/presseinformationen/2012/biolandbau-ohne-kohlfliiegen.html	FRL nov. 2019 : En cours de traitement dans le cadre du projet d'Extension. AGS avec les conseillers des Trois-Lacs. L'aleurode n'est pas la mouche du chou. Le problème de l'aleurode n'est pas résolu à ce jour. Des essais sont en cours dans le cadre du problème avec les choux de Bruxelles. Audienz est autorisé sur certaines espèces de chou. Dans ce cas, trop de choses ont été fusionnées. Mais il faut considérer le thème de manière différenciée par culture. Demander une homologation d'urgence à l'OFAG. L'UMS rédige une requête d'homologation d'urgence. Le groupe de travail se penchera sur cette thématique. Thomas Beerstecher, Manuela Meier, Suzanne Schnieper s'en occupent (sous la direction de la CCM). AGS sept. 2019 : En cours de traitement dans le cadre d'un projet d'Extension. Le projet intégral est dirigé par la consultation maraichère au Pays des Trois-Lacs. AGS traite certaines demandes d'essai (produits de remplacement non chimiques, etc.) FRL Nov. 2018 : Pas de données sur les résidus relatives à la mouche blanche dans l'UE. AGS Sep. 2018 : La lutte efficace contre la mouche blanche a posé une nouvelle fois en 2018 un défi énorme. La question se pose de savoir dans quelle mesure une extension d'autorisation pour l'azadirachtine sur d'autres espèces de chou désamorcerait le problème. Il faut rechercher des stratégies de solution intégrales en prenant en considération la technique d'application, la stratégie d'utilisation des insecticides disponibles et des méthodes de lutte dites alternatives. Un projet correspondant est actuellement en cours dans le Pays des Trois-Lacs sous la conduite de la centrale des choux de Bruxelles, des stations cantonales et du cercle de vulgarisation PI. FRL nov. 2017 : Une demande a été déposée à l'OFAG. Les données allemandes n'ont pas été acceptées. Réitérer la demande pour les choux pommés. L'UMS relancera la firme, car le chou de Bruxelles a obtenu l'autorisation. AGS sept. 2017 : Le FIBL a obtenu l'homologation de Neem-Azal sur chou de Bruxelles. Faut-il viser l'extension de l'autorisation à d'autres espèces de chou? FRL 2016 : FiBL informe: Reconnu pour chou de Bruxelles. Pour les autres variétés de chou, les mêmes procédures désirées par l'OFAG. Méthode minor use. À l'étranger, substance autorisée pour les choux pommés. Le FIBL reste ici dans la course. AGS sept. 2016 : Le FIBL s'occupe du problème. Il se pose la question dans lesquelles des espèces de choux des homologations sont nécessaires? AGS sept. 2015 : État actuel du projet Bio? Commentaires 2012-2014 supprimés.
38	17-08	bisher	L	1.5		Choux	Chenilles (retrait du Chlorpyrifos)	I	Après le retrait de la substance active Chlorpyrifos, on ne dispose plus de produit adéquat contre les chenilles dans l'optique d'une bonne stratégie de prévention des résistances.	FRL nov. 2019 : Ce ne sont pas des manques. AGS a créé une fiche technique à ce sujet. La situation en matière d'autorisation est connue. On peut annuler le projet ici. AGS sept. 2019 : L'aperçu des insecticides autorisés sur les différentes espèces de crucifères a été réalisé par AGS et publié dans ICM. FRL Nov. 2018 : Il serait bon d'examiner les autorisations en lien avec les chenilles quant aux définitions d'autorisation. Agroscope établit comment les autorisations ont été délivrées. AGS Sep. 2018 : L'article court sur les stratégies de lutte sur des espèces de chou dans « Info maraichère » est en souffrance à cause du manque de personnel consécutif au départ d'U. Vogler. FRL nov. 2017 : Il serait bon de définir une appellation générique pour les chenilles. Le cas échéant, l'OFAG devrait regrouper différemment les termes désignant des chenilles. Prendre langue avec l'OFAG concernant cette terminologie. Dresser une liste idoine « Info maraichère ». Qu'est-il autorisé, où, pour quelles désignations de chenille ? Agroscope dressera un aperçu. L'UMS soutient cela et le soumet à l'OFAG. AGS sept. 2017 : Divers insecticides sont homologués contre les chenilles sur les espèces de chou en général et sur quelques espèces de chou. Le problème est la mention pour quelques cultures de divers « groupes aléatoires » de chenilles, ce qui rend la recherche difficile pour les praticiens. La réunion des divers groupes (seul l'OFAG en a la compétence). Divers documents de vulgarisation sur l'application du BT créés par des firmes privées existent. Les informations de la pratique sont publiées également dans les Infos cultures maraichères/conseils phytosanitaires. FRL 2016 : Élever les chenilles à un plus haut niveau de hiérarchie. Il y a probablement un problème d'informatique, pour que toutes les autorisations concernant les chenilles apparaissent dans les demandes de substances. Produits-BT souvent autorisés pour jeunes chenilles. Établir un article GBI sur BT. AGS sept. 2016 : Plusieurs homologations d'insecticides contre les chenilles dans les choux ont été retirées ou limitées. Il y a encore plusieurs homologations individuelles pour les différentes espèces de choux. La production maraichère a besoins d'homologations qui sont accordées pour la totalité des choux contre toutes les espèces de chenilles. Modifications des différentes homologations ?
39	20-31	bisher		1	FS FR	choux, Rave de Brassica rapa et B. napus	Lutte contre la mouche du chou (Delia radicum)	I	A présent, il ne reste que l'insecticide spinosade (Audienz, Spintor) pour lutter contre la mouche du chou Delia radicum. Dans ce cas, on ne peut ignorer qu'une telle situation favorise l'acquisition rapide de résistance à la substance. Dans les pays de l'UE, l'insecticide Cyazypyr (Benevia / Exirel) est autorisé depuis plusieurs années. Ce n'est toujours pas le cas en Suisse ! Les maraichers suisses ne peuvent se contenter d'attendre patiemment que le programme de recherche européen (FLYIPM), dans lequel Agroscope est partie prenante, aboutisse enfin (peut-être !) à une hypothétique méthode de lutte alternative biologique. Si la firme suisse n'est pas intéressée à déposer un dossier d'homologation pour ce produit considérant le petit marché suisse, nous devons l'encourager, d'une manière ou d'une autre. Cela fait plusieurs années que la profession tire la sonnette d'alarme concernant cette problématique or rien n'avance ! Rappel du projet ID-Nr 19-30	FRL nov. 2019 : À fusionner avec le projet LN 37 (17-06). AGS sept. 2019 : En cours de traitement à l'échelon international dans le cadre d'un projet d'Extension/financé par des tiers. De plus, un projet soutenu financièrement par l'OFAG (partenaires de projet la CCM, la station cantonale des cultures maraichère AG, l'industrie) dans le but de rationaliser la couverture sous filet des crucifères (ex. rutabaga) est en cours. FRL Nov. 2018 : En cours dans le cadre d'Extension. Pas d'autre approche. Laisser aller son cours. AGS Sep. 2018 : Aucun nouvel insecticide permettant de résoudre le problème de la mouche du chou n'est en perspective. AGS collabore dans un projet financé par des tiers dans le cadre duquel on continue le développement de méthodes de lutte dites alternatives, comme l'application d'organismes entomopathogènes. FRL nov. 2017 : La mouche du chou court dans le cadre d'Extension. Aucune substance active supplémentaire en vue contre les mouches blanches. Le chlorpyrifos-méthyl est autorisé sur les légumes uniquement sous serre. Il est caduc en plein champ. Viser l'extension au plein champ pour le chlorpyrifos-méthyl. Intégrer également la mouche blanche dans Extension. AGS sept. 2017 : La mouche du chou fait l'objet d'une approche intégrale au niveau international, afin de permettre la mise au point de stratégies de lutte. Des stratégies de lutte contre l'aleurode du chou sont en cours de développement sur la base des produits encore à disposition. Nous explorons la problématique ensemble avec les stations de conseil afin de mettre au point des solutions utilisables dans la pratique. Bien qu'à l'étranger aussi des matières actives supplémentaires ne soient disponibles qu'en nombre très limité, des recherches sont en cours.

Nr. (für Diskussion)	ID-Nr. (Jahr-fortlaufende Nr.)	Status FFG	Status AGS	Priorisierung	Bearbeitung durch / Traité par	Légumes	Explication du problème phytos	Bereich domaine	Spécification de problème et objectifs de projet	Commentaire Recherche / Commentaire FRL / Commentaire CF Bio/UMS
40	17-16	bisher	L	1.4	FS AG	Côte de bette	Lacune d'indication de fongicides autorisés pour la protection du feuillage. Maladies à taches foliaires, insecticide systémique, maladies transmises par le sol.	F	La Bette à côte est sensibles aux mêmes maladies du feuillage que l'espèce voisine, l'épinard. Cladosporiose, Mildiou Peronospora affectent le feuillage. Or, très peu de fongicides actifs sur ces maladies sont autorisés sur cette culture. Aucun fongicide n'est autorisé pour la protection des maladies du feuillage (cercosporiose, ramulariose, oïdium, rouille) de la bette à côte. Etendre les autorisations d'emploi sur Bette à côte des fongicides déjà autorisés sur l'épinard. Homologation d'un fongicide tel que PRIORI TOP, NATIVO ou équivalent. Il est urgent d'obtenir une homologation d'au moins un fongicide, tel qu'une spécialité à base de triazoles et/ou strobilurines (PRIORI TOP®, NATIVO®, SLICK®, HORIZON®, AMISTAR® ou autre). (RAPPEL : requête déposée depuis 2008). Autorisation de Slick, Actara, Previcur Energy (l'autorisation échoit en 2017).	<p>FRL nov. 2019 : Les requêtes ont été déposées et sont en souffrance à l'OFAG. Dagonis serait un nouveau produit. Il est disponible en Allemagne. La firme s'en occupe.</p> <p>UMS oct. 2019 : Selon l'entreprise les demandes pour Movento sont toujours en suspens à l'OFAG! Les autres demandes d'autorisation ont également été déposées auprès de l'OFAG.</p> <p>AGS sept. 2019 : Des demandes d'autorisation ont-elles été déposées pour les deux fongicides mentionnés ci-dessous ? Où en est le processus d'autorisation ? En Allemagne, Dagonis est nouvellement homologué sur bette à tondre avec un délai d'attente de deux semaines.</p> <p>FRL Nov. 2018 : Déposer une requête pour Priori Top dans le cadre de la procédure d'usage mineur. Garder à l'œil la lutte sur betterave sucrière et si besoin est élaborer sans tarder des données sur les résidus laissés par les substances actives nouvellement autorisées. Une demande d'autorisation va être déposée pour Signum. Une demande d'autorisation a été déposée pour Gazelle. Pour Movento, l'UMS contacter encore une fois la firme.</p> <p>AGS Sep. 2018 : Revus est nouvellement homologué contre le mildiou avec un délai d'attente d'une semaine. La question se pose de savoir où en sont les requêtes d'usage mineur pour Signum (délai d'attente deux semaines) et Priori Top (délai d'attente trois semaines) contre d'autres helminthosporioses. Insecticides complémentaires possibles : Movento SC est homologué sur épinard avec un délai d'attente de deux semaines en Suisse. Une extension d'autorisation sur bette à côte est possible (extrapolation des données sur les résidus). Movento SC est homologué en Belgique sur épinard et bette à côte avec un délai d'attente d'une semaine => il vaudrait mieux déposer une requête d'usage mineur. En Belgique, Gazelle SG est de plus homologué sur épinard et bette à côte avec un délai d'attente d'une semaine => déposer également une requête d'usage mineur (on a déjà demandé à la firme).</p> <p>FRL nov. 2017 : Relancer, surtout pour Priori Top. L'UMS sollicitera la firme.</p> <p>AGS sept. 2017 : La question se pose de savoir si les firmes peuvent déposer des demandes en revendiquant des usages mineurs. Le difenoconazole contenu dans Priori Top fait en ce moment l'objet d'analyses approfondies. Il est envisageable de faire une demande en revendication d'un usage mineur pour Forum sur la base d'une homologation allemande.</p> <p>FRL 2016 : Les essais du fonds UMS ont été effectués. Méthode minor use possible pour Priori Top et Signum. Signum autorisé à l'étranger. L'UMS questionne des maisons à ce sujet.</p> <p>AGS sept. 2016 : On travaille à des homologations de fongicide à des délais d'attente aussi courts que possible. Le processus d'homologations est déjà en cours pour certains fongicides. Requêtes usage mineur possibles: Priori Top 3 sem., Signum 2 sem., Forum 2 sem. Une première série d'analyses chimiques a révélé qu'un délai d'attente raccourci pour Priori Top de 2 sem. est difficile à atteindre sans entrer en conflit avec les seuils de tolérance de ces deux matières actives. Pour les insecticides Movento et Gazelle des requêtes d'homologation du type usage mineur sont possibles sur la base des homologations belges. Commentaires 2009-2015 supprimés.</p>
41	19-25	bisher	L	1.6		Fines herbes	Indication d'usage mineur	F	Le mildiou sur basilic est en particulier un problème actuellement insoluble pour nous. Nous pensons que la cultures des herbes aromatiques et des salades (feuilles) constituent des palettes de produits très proches en ce qui concerne les modes et les époques de production. Notre objectif est la reprise pour les herbes aromatiques des produits homologués pour les salades pour disposer de plus de moyen dans le futur. Nous jugeons la piste coûteuse, chronophage et incertaine des essais plutôt inadaptée et saluerions le passage par l'indication d'usage mineur.	<p>FRL nov. 2019 : Les demandes d'autorisation n'entreront plus dans le processus d'autorisation. AGS a mené des essais sous serre. AGS va continuer ses travaux.</p> <p>AGS sept. 2019 : Concentration sur le basilic bio chez AGS en 2019. Il est tenté d'élaborer des données quant à l'efficacité, nécessaires pour l'autorisation officielle de certains produits (ex. Vacciplant).</p> <p>FRL Nov. 2018 : Revus est autorisé en culture conventionnelle. Demander un essai pour élargir l'autorisation auprès de la firme (Vacciplant, Amylo-X). Essayer de résoudre par la voie administrative. Si besoin est, examiner en même temps le traitement à la vapeur des semences.</p> <p>AGS Sep. 2018 : Des méthodes dites alternatives pour inhiber le mildiou du basilic, comme l'éclairage complémentaire pendant la nuit et l'application de fongicides non chimiques ont déjà été examinées par V. Michel et M. Jermini. Il faut des travaux ultérieurs pour optimiser l'applicabilité pratique de telles mesures. Comme autres mesures endiguant les attaques, il faut examiner la culture sur butte et l'hygiène des semences. Dans une première étape, l'homologation de fongicides dits alternatifs et convenant à la culture biologique comme Amylo-X et Vacciplant homologués d'ores et déjà sur laitue contre le mildiou semble judicieuse. Il serait bon de demander des extensions d'autorisation.</p>
42	19-03	bisher		1		Courges à peau comestible	Défaut de graminicide pour des courges à peau comestible	H	Le passage de Focus Ultra de LeuGygax chez BASF a entraîné la caducité de l'autorisation pour les courges à peau comestible. Par conséquent, nous ne disposons plus d'aucun graminicide. Nous avons besoin d'une solution de remplacement.	<p>FRL nov. 2019 : À fusionner avec le projet 20 - 18 (Lfn 24).</p> <p>AGS sept. 2019 : Relancer la firme.</p> <p>FRL Nov. 2018 : La firme examine à l'interne la question de savoir quelles sont les possibilités existantes.</p> <p>AGS Sep. 2018 : En Belgique, Fusilade Max est homologué sur courgette et courge avec un délai d'attente de trente-cinq jours - > déposer une requête d'usage mineur.</p>
43	19-12	bisher	L	1.4		Salades lactuca	Thrips (Thrips tabaci) Nouveau: Iceberg (2016)	I	Les attaques de thrips et leurs piqûres (dégâts de succion) donnent de la marchandise invendable. Les stratégies consistant à appliquer Movento et Gazelle employées à ce jour ont une efficacité insuffisante, voire pas d'efficacité. Il faut a) clarifier b) adapter, compléter les stratégies courantes. Extension d'emploi de l'insecticide AUDIENZ® dans les cultures de salades pour lutter contre le thrips.	<p>FRL nov. 2019 : La demande d'autorisation a été déposée par la firme.</p> <p>AGS sept. 2019 : Où en est la demande d'autorisation déposée ?</p> <p>FRL Nov. 2018 : Des données sur les résidus de la firme et d'Agroscope existent. On pourra ensuite déposer l'autorisation.</p> <p>AGS Sep. 2018 : Il faut encore réaliser une étude sur les résidus avant que la firme ne puisse déposer une demande d'autorisation. Des essais portant sur les résidus dont des analyses chimiques financées par le fonds pour les analyses de résidus de l'UMS ont été menés par Agroscope et la maison Omya. Des essais portant sur les résidus dont les analyses chimiques menés par Agroscope et la maison Omya ont été financées par le fonds pour les analyses de résidus de l'UMS.</p> <p>FRL nov. 2017 : Le premier essai a été mené. Malheureusement pas optimal. Il faut réitérer l'essai.</p> <p>AGS sept. 2017 : Des études sur les résidus sont en cours. Financement par le fonds UMS.</p> <p>FRL 2016 : Extension de l'autorisation par UMS demandée. Les données sur les résidus ne sont pour le moment pas acceptables pour l'OFAG. Movento et Spinosat seraient possibles. Etudes possibles via fonds UMS?</p> <p>AGS sept. 2016 : Les possibilités d'une extension de l'homologation par voie administrative est à discuter avec les firmes.</p> <p>AGS sept. 2015 : Les insecticides homologués dans les salades contre les pucerons sont efficaces aussi contre le thrips.</p> <p>Commentaires 2010-2014 supprimés.</p>
44	19-14	bisher		1.5		Salades lactuca	Chenilles de noctuelles	I	La lutte contre les chenilles de noctuelles est peu efficace ou échoue carrément en situation estivale avec des températures élevées. Il est impossible d'appliquer des pyréthroides ou ils sont inefficaces. La production signale aussi une efficacité moindre des inhibiteurs de mue + Bacillus thuringiensis. Traitement le soir/la nuit du vendredi puis pause jusqu'au lundi. Présence de nouvelles morsures/activité des chenilles dès le mardi.	<p>FRL nov. 2019 : AGS s'activera à ce sujet seulement une fois qu'Audienz sera autorisé.</p> <p>AGS sept. 2019 : Où en est la demande d'autorisation d'Audienz contre les thrips sur les salades (astéracées) ?</p> <p>FRL Nov. 2018 : Il serait bon d'avoir des produits pour remplacer les substances actives courantes. La firme clarifie l'autorisation de spinosad, s'il y a quelque chose à faire dans ce cas. Vérifier en même temps la stratégie de lutte.</p> <p>AGS Sep. 2018 : Mimic et les produits à Bt sont homologués contre les chenilles en plus des pyréthroides. La substance active spinosad pour laquelle une demande d'autorisation pour la lutte contre les thrips en culture de laitue (y c. les études des résidus) est en préparation pourrait constituer est potentiellement un insecticide efficace de plus contre les chenilles.</p>
45	20-33	neu		1.1		Poireau, Oignon, Échalote	Désinfection/traitement de semences d'Oignons (tous), Échalote de semis, Poireau semé	I	Afin de protéger les cultures d'Oignons (tous), Échalote de semis, Poireau semé contre les insectes ravageurs du sol (taupin, mouche des semis, tipule), le traitement des semences avec un insecticide est efficace et requiert une quantité de substance active très faible comparativement à une application localisée dans la ligne de semis (microgranulés). La substance Téfluthrine (Force 20 CS) peut répondre à ce besoin. Une autorisation d'emploi sur semences d'Oignons (tous), Échalote et poireau est demandée.	<p>FRL nov. 2019 : À fusionner avec l'enrobage. 19 - 10 (Lfn 1) .</p> <p>AGS sept. 2019 : Il faut rechercher des solutions à l'échelon international.</p>

Nr. (für Diskussion)	ID-Nr. (Jahr-fortlaufende Nr.)	Status FFG	Status AGS	Priorisierung	Bearbeitung durch / Traité par	Légumes	Explication du problème phytos	Bereich domaine	Spécification de problème et objectifs de projet	Commentaire Recherche / Commentaire FRL / Commentaire CF Bio/UMS
46	18-13	bisher	L	1.5		Poireau, oignon	Lutte contre les thrips	I	Les produits Perfekthion et Pyrinex contre les thrips sont caducs. Il manque des produits efficaces. Seuls les insecticides du groupe de matières actives des pyrèthrinoides et néonicotinoïdes sont autorisés contre les thrips. Nous craignons le développement de résistances. Nous demandons de nouvelles matières (p. ex. MOVENTO SC) actives efficaces appartenant à d'autres groupes de MA. Autorisation de l'Azadirachtine sur poireaux et oignons, en deuxième option contre les thrips.	FRL nov. 2019 : L'UMS se renseigne auprès de la firme sur ce qu'il se passe pour le poireau. AGS sept. 2019 : Plusieurs produits autorisés existent. Il n'existe pas d'autorisation du spirotétramate à l'étranger à laquelle se référer pour déposer une demande d'usage secondaire. FFG Nov. 2018 : Il faut adapter la stratégie de lutte et les conditions-cadre. Des substances actives les plus variées sont disponibles. Maintenir tel quel. Voir aussi le projet Extension. Le spirotétramate (Movento) serait une substance active importante. AGS Sep. 2018 : La question se pose de savoir comment améliorer l'efficacité de Movento contre les thrips. D'autres insecticides comme Audienz, Vertimec, Gazelle SG... sont autorisés sur poireau. Atténuation des attaques à l'aide d'une stratégie d'irrigation (essais Inforama) FRL nov. 2017 : Divers essais effectués avec Movento. Ne fonctionne pas sur oignon. D'autres moyens sont à essayer. Audienz est homologué. Neem ne sera pas déposé. Laisser tel quel et continuer de chercher des solutions de remplacement pour Audienz. AGS sept. 2017 : Movento est déjà autorisé sur oignon en Suisse. Existe-il à l'étranger des autorisations analogues sur poireau ? Devrions-nous mener nos propres études sur les résidus ? Financement par le fonds UMS ? FRL 2016 : Quelque chose de possible sur la méthode minor use. En cours. AGS sept. 2016 : Est-ce qu'il y a déjà de telles homologations de référence à l'étranger?
47	18-10	bisher	L	1.7		Bette, Bette à côte	Désherbage	H	La culture de Bette à côte s'étend sur plusieurs mois et le désherbage est très mal pourvu, surtout depuis la fin d'utilisation de EPILAN. Nous demandons l'extension d'emploi des dés herbants éthofumesate, clomazone, lénacile, phenmédiaphame, comme déjà autorisés sur épinard.	FRL nov. 2019 : L'herbicide est autorisé. Il est impossible de transférer sur des cultures plantées comme les blettes les extrapolations à partir des épinards. Qui sème les blettes ? La plupart du temps, elles sont plantées. À sortir de la liste. Il est possible de déposer une nouvelle demande quand le problème redeviendra aigu. AGS sept. 2019 : Les autorisations des herbicides mentionnés ne peuvent être transférés que sur les cultures semées de bette à tondre. Cela apportera-t-il quelque chose ? FRL Nov. 2018 : Agroscope tire au clair si ceci peut être autorisé compte tenu des diverses toxicités. AGS Sep. 2018 : Goltix 700 SC est nouvellement homologué sur les cultures semées et repiquées. Une extension d'autorisation à partir de l'épinard est possible pour les semis du compte tenu de la situation en matière de résidus. Oblix (VA), Venzar (VA), Betasana (NA). délivrer FFG Nov. 2017 : Etofumesat im Minor use Verfahren zu überprüfen (BLW intern). VSGP geht dies an. AGS Sep. 2017 : Extension de l'autorisation pour les herbicides déjà autorisés sur épinard. L'éthofumesate est homologué sur bette à côte en Belgique. => revendiquer un usage mineur pour le lénacile en extrapolant à partir de l'autorisation suisse sur épinard ?
48	20-06	neu		1.8		Bette, Betterave	Cixius sur les chénopodiacées	I	Moyens de lutte contre les cixiidae sur bette à tondre et betterave à salade?	FRL nov. 2019 : Assurer le suivi du problème ; attendre le dépôt de nouvelles demandes. À biffer ici. AGS sept. 2019 : Les développements en culture de betteraves sucrières sont à observer.
49	20-20	bisher		1.3		Panais, Persil à grosse racine	Graminicide	H	Lutter contre les graminées estivales (panic, sétaire, digitale) est indispensable en culture de plein champ. L'autorisation d'un graminicide (au moins un, peu importe lequel) sur Panais, Persil à grosse racine et Cerfeuil tubéreux est nécessaire.	FRL nov. 2019 : Fusionner les trois prochains projets. 20 - 20, 20 - 22 und 18 -03 (Lfn 49 - 51) La firme s'attaque au dépôt d'une demande relative à ce problème. AGS Sept. 2019 : En Belgique, un herbicide (Centurion) correspondant au produit suisse Select a été homologué pour ces deux espèces de légumes racines --> usage secondaire (mineur) FRL Nov. 2018 : On va s'en occuper. Une substance active suffit aux yeux de la production. AGS Sep. 2018 : En Belgique, des graminicides correspondant aux deux produits Select et Agli d'ores et déjà autorisés sur d'autres cultures en Suisse sont autorisés sur panais. Lancement de requêtes d'usage mineur ».
50	20-22	neu		1.2		Panais, Persil à grosse racine	Stratégie herbicide	H	La culture du panais et du persil à grosse racine est longue, comme la carotte. Actuellement, la qualité du désherbage n'est pas satisfaisante avec les dés herbants autorisés sur ces cultures. L'extension d'autorisation des substances clomazone sur panais et persil à grosse racine et acionifène sur persil à grosse racine peut améliorer la stratégie de désherbage. Une telle autorisation doit être aisément possible sur ces cultures mineures.	FRL nov. 2019 : Voir le projet ci-dessus LN 51. AGS sept. 2019 : Est en cours de traitement dans le cadre du projet « Stratégies herbicides ». Travailler dans le sens d'une autorisation via une procédure d'usage secondaire.
51	18-03	bisher	L	1.2		persil	Malibu (pendiméthaline + flufénacet) sur persil	H	Homologation de Malibu pour combler les manques contre le séneçon et le galinsoga. Stomp seul est insuffisant.	FRL nov. 2019 : La firme ne souhaite pas faire autoriser Malibu. C'est pourquoi la firme partenaire n'entreprend rien non plus. Qu'est-ce qu'il manquerait éventuellement encore ? L'UMS clarifie avec la firme ce qu'elle en dit. S'occuper en même temps des salades, du céleri, des endives et des herbes potagères. AGS sept. 2019 : La firme a-t-elle pris une décision de principe ? FRL Nov. 2018 : Malibu n'est pas une option. Il faut rechercher des solutions de remplacement. AGS Sep. 2018 : Les décisions fondamentales concernant Malibu sont à prendre par la firme propriétaire du produit. Il faudrait des études d'efficacité et sur les résidus supplémentaires. FRL nov. 2017 : Financement par le fonds de l'UMS. Tourne à plein régime. La Suisse est le seul pays actif en la matière. Nous sommes au début en ce qui concerne l'autorisation. Contacter la firme à ce sujet (UMS). C46 AGS sept. 2017 : Les essais d'efficacité ont donné des résultats positifs. En ce moment, des essais préliminaires pour estimer la situation quant aux résidus sont en cours (financement par le fonds de l'UMS).
52	18-08	bisher	L	1.4		Radis long	Solution de remplacement pour lutter contre les pucerons sur radis blanc	I	Primor a une efficacité insuffisante contre les pucerons sur radis blanc. Il faut donc une solution efficace de remplacement du Primor. Les extensions d'homologation de Movento ou de Gazelle sur radis pourraient offrir des solutions de remplacement contre les pucerons.	FRL nov. 2019 : À biffer, car il faudrait déposer de trop nombreuses demandes. AGS sept. 2019 : Où en est la demande d'autorisation de Plenum ? Le spirotétramate est homologué avec un délai d'attente de trois semaines en Allemagne et en Belgique. FRL Nov. 2018 : Une demande d'autorisation de Plenum a été déposée par la firme. Maintenir sur la liste. AGS Sep. 2018 : La firme a-t-elle répondu entre-temps en ce qui concerne Plenum ? FRL nov. 2017 : L'UMS a contacté la firme, pas encore de réponse. Il y a deux ans, la firme a eu des réactions négatives à ce sujet. Éventuellement essayer Plenum sur raifort. L'UMS relancera les firmes. AGS sept. 2017 : En Belgique, le thiaclopride sur raifort et radis de même que pymétozine sur raifort sont tous les deux homologués en plein champ. Lancer une revendication d'usage mineur ».
53	17-15	bisher	L	1.6		Ruccola, asia-salade	Audienz, Lutte contre la fausse chenille de la tenthède de la rave	I	Autoriser un produit efficace contre les altises, par exemple Audienz. La substance active n'est plus disponible pour la lutte. Xentari est autorisé, mais son efficacité est insuffisante. Alternative?	FRL nov. 2019 : Demande déposée ; attendre. AGS sept. 2019 : Une demande a-t-elle été déposée par la firme ? FRL Nov. 2018 : Possibilité d'extension par la firme ouverte. AGS Sep. 2018 : Audienz est d'ores et déjà homologué contre les chenilles sur roquette. Il devrait être possible d'étendre l'autorisation aux altises en passant uniquement par la voie administrative. Où en est la requête en cours ? FRL nov. 2017 : Requête en cours. AGS sept. 2017 : Où en sont les requêtes déposées ? FRL 2016 : Audience accordée ; L'extension aux altises est annoncée. Chenilles de la rave dans la « culture maraîchère » inexistantes, demande d'autorisation ici en tout cas à déposer. AGS sept. 2016 : Audienz est homologué dans la roquette contre des chenilles défoliatrices. Extension administrative de l'homologation contre les altises. AGS sept. 2015 : Est-ce que l'extension administrative de l'homologation a déjà été effectuée? A traiter dans le cadre du projet " usages mineurs "

Nr. (für Diskussion)	ID-Nr. (Jahr-fortlaufende Nr.)	Status FFG	Status AGS	Priorisierung	Bearbeitung durch / Traité par	Légumes	Explication du problème phytos	Bereich domaine	Spécification de problème et objectifs de projet	Commentaire Recherche / Commentaire FRL / Commentaire CF Bio/UMS
54	20-19	neu		1.3		Roquette, Cima di Rapa, Radis long	Graminicide	H	Lutter contre les graminées estivales (panic, séttaire, digitale) est indispensable en culture de plein champ. L'autorisation d'un graminicide (au moins un, peu importe lequel) sur Radis long, Daikon, Cima di rapa et roquette est nécessaire.	FRL nov. 2019 : AGS clarifiée ce qu'il y a lieu de faire. Contacter l'UMS puis les firmes. AGS sept. 2019 : Appliquer une procédure d'usage secondaire (mineur). En Belgique, Fusilade est autorisé sur la roquette avec un délai d'attente de quarante-deux jours et sur raifort avec un délai d'attente de cinquante-six jours. Centurion (cléthodime) est autorisé sur raifort avec un délai d'attente de quarante jours.
55	15-16	bisher	L	1		Laitues (non pommées), Laitue feuille de chêne	Autorisation de Difenoconazole, Slick	F	Les difénoconazoles sont autorisés sur salades pommées (délai d'attente 3 semaines), mais pas sur les salades à feuilles, respectivement celles qui ne pommont pas (batavia, feuilles de chêne). On aboutit à des dénonciations en raison de l'absence d'autorisation formelle. L'absence d'autorisation est renvoyée à l'absence de pomaison malgré le fait que l'autorisation est accordée sur chicorées et sur mâche (mâche d.a. n.d. ; persil d.a. 3 semaines, chicorée frisée d.a. 3 semaines). Autoriser Slick (difénoconazole) sur salades à feuilles contre la maladie des taches annulaires (Marssonina). Aucun produit n'est autorisé à ce jour contre cette maladie.	FRL nov. 2019 : AGS continue ses travaux en la matière. AGS voit avec la firme (Éventuellement raccourcir le délai d'attente). AGS sept. 2019 : La première étude des résidus sur laitue feuille de chêne est en cours. FRL nov. 2018 : Slick n'a encore jamais été autorisé sur les salades feuilles. Sera examiné par la firme à l'interne et aussi à l'échelon international. Deux firmes de protection phytosanitaire étudient ce thème. AGS Sep. 2018 : Avant de pouvoir déposer une requête pour Slick, il faut mener des études approfondies et coûteuses sur les résidus. D'autres projets ont été préférés pour les demandes de financement d'analyses de résidus par le fonds de l'UMS en raison du niveau de priorité moyen. FRL nov. 2017 : La vérification ciblée est terminée. Pas de matière utilisable dans toute l'Europe. La firme ne veut pas continuer de rechercher une substance active possible en Suisse. Slick présente de plus une bonne efficacité contre la rouille. Efficacité moyenne contre Marssonina. L'UMS contactera la firme ; évent. projet pour le fonds (priorité moyenne). AGS sept. 2017 : Le difénoconazole est en ce moment en cours d'analyse approfondie => attendre. FRL 2016 : Substance active possible n'est pas commercialisée plus loin en Allemagne. En Europe, il n'existe pas d'autres substances actives à cet effet. Examiner Slick? Elaborer des données sur les résidus, mais il faut une somme d'argent plus élevée. Fonds UMS? AGS sept. 2016 : L'étude de la littérature a révélé que les strobilurines ont un effet partiel contre Marssonina. Commentaires 2012-2013 supprimés.
56	20-21	neu		1.5		Échalote	Graminicide	H	A présent, l'échalote est cultivée très majoritairement à partir d'un semis, comme l'oignon. Lutter contre les graminées estivales (panic, séttaire, digitale), les repousses de céréales, le pâturin annuel, le chiendent... est indispensable pour cette culture longue (>4 mois). Actuellement, seul le propaquizafop (AGIL) est autorisé et son efficacité est insuffisante sur Poa annua. Il est curieux de constater que les cultures d'oignon, d'ail et même de poireau et ciboulette sont beaucoup mieux servies en choix de graminicide. Une extension à l'échalote ne doit pas être impossible.	FRL nov. 2019 : Comme 54. AGS voit ce qu'il est possible de faire et l'UMS contacte les firmes. AGS sept. 2019 : Faire demander par une firme une extension de l'autorisation sur la base de l'oignon. Emprunter la voie administrative.
57	19-36	bisher		1.8		Scorsonère	Herbicide	H	Homologation du Carbetamide ((R)-1-(Ethylcarbamoyl)ethyl carbanilate; No CAS: 16118-49-3 No CIMAP: 95). Ceci est permis dans la chicorée, mais pas dans le scorsonère. Distribution via Omya. L'objectif est l'approbation par le biais d'une utilisation mineure dans les scorsonères.	FRL nov. 2019 : Spectrum est déposé. AGS sept. 2019 : Le carbétamide n'est plus autorisé en Suisse depuis une année. FRL Nov. 2018 : Des firmes mènent des clarifications sur les deux matières actives. AGS Sep. 2018 : L'autorisation pour le carbétamide a expiré en Suisse. Aucune possibilité. Des requêtes d'« usage mineur » pour le diméthénamide-P (Spectrum) et le propyzamide (Kerb, etc.) pourraient être déposées sur la base des homologations belges afin d'étendre le spectre d'efficacité des herbicides autorisés.
58	17-02	bisher	L	1.3		Oignons à repiquer, poireau	Stratégie de désherbage sans loxynil, l'absence d'herbicide, postlevée sans loxynil	H	Le produit TOPPER à base d'ioxynil est un herbicide très utilisé dans les cultures des liliacées. Dès le 31.07.2017, ce produit ne sera plus autorisé. Quelles sont les mesures envisageables pour remplacer ce produit. De l'avis des producteurs, la lutte mécanique dans les cultures d'oignons à repiquer est plus difficile que dans les cultures d'oignons de consommation ou de poireau. Après le retrait de la substance active loxynil, on ne dispose plus de produit autorisé pour le traitement en postlevée contre les adventices dicotylédones en cultures de poireaux.	FRL nov. 2019 : AGS travaille sur les herbicides naturels. Éventuellement prendre en considération aussi d'autres substances actives. La société Stähler dépose une demande. BASF a déposé une demande sur poireau et sur oignons en botte. AGS sept. 2019 : Le bromoxynil est homologué comme herbicide de remplacement. Des stratégies d'application d'herbicides dits naturels sur la base d'acides organiques sont en cours de développement. FRL Nov. 2018 : Sera déposé par la firme. Les clarifications se réfèrent aux cultures mineures. Les oignons de table feront encore l'objet de clarifications par la firme. AGS Sep. 2018 : Bucril est nouvellement autorisé sur poireau. Il a été suggéré à la firme de faire une requête d'« usage mineur » pour le diméthénamide-P. FRL nov. 2017 : Les perspectives sont mauvaises pour le bentazone dans l'UE. La firme a déposé une demande pour Spectrum/Frontier sur oignon en botte pour parer à toute éventualité. Poser la question à la firme (UMS). AGS sept. 2017 : Le bromoxynil est autorisé. En ce qui concerne le bentazone, rien ne bouge pas non plus à l'étranger en ce moment. Évén. Le diméthénamide (Frontier, Spectrum) ? FRL 2016 : Des essais continueront en 2017. Laisser en plan. AGS sept. 2016 : AGS a réalisé des essais d'efficacité et de phytotoxicité avec différentes stratégies herbicides. Des requêtes d'homologations sont posées.
59	20-28	neu		1.7		Asparagacées	Extension de l'homologation pour Funguran (hydroxyde de cuivre) sur asperge	F	L'extension de l'homologation a abouti en Allemagne et serait utile aussi en Suisse.	FRL nov. 2019 : Les pays qui nous entourent ont des taux de cuivre différents dans les produits. Funguran n'est pas égal à Funguran ; il varie d'un pays à l'autre. La procédure d'usage mineur est donc envisageable. Supprimer de la liste faute de perspective de solution On peut s'intéresser au Delan. AGS sept. 2019 : Lancer une demande d'usage secondaire sur la base d'une autorisation étrangère (par ex. allemande).
60	20-13	neu		2.1		Asparagacées	Blaniule mouchetée	I	La blaniule mouchetée ne figure pas sur la liste des ravageurs de l'asperge. Il n'existe ainsi aucun moyen de lutte. Les dégâts allant croissants ces dernières années, il sera nécessaire de se doter de moyens de lutte dans le futur.	FRL nov. 2019 : C'est un problème plus important dans le canton de SG. L'intégration d'un nouveau ravageur ne constitue pas un problème. AGS peut voir ce qui serait efficace. Avant que le ravageur n'attaque d'autres cultures. AGS sept. 2019 : Des clarifications quant à l'efficacité d'insecticides possibles seront probablement nécessaires dans un premier temps.
61	09-27	bisher	L	1		Légumes (plein champ)	Graminicide	H	Étonnamment, aucun herbicide antigraminées n'est autorisé sur les cultures suivantes : salades (toutes sortes), chicorées (toutes sortes), navet, rave, radis (toutes sortes), côtes de bette, cardon, topinambour, raifort. Autorisation d'emploi d'un herbicide antigraminées (au moins) pour toutes les cultures légumières de plein champ.	FRL nov. 2019 : Des demandes d'autorisation ont été déposées pour des graminicides. Les firmes devraient parcourir en détail la liste des graminicides puis il serait nécessaire de s'approcher des firmes pour savoir où trouver des solutions éventuelles. À fusionner avec les projets portant sur les herbicides. UMS oct. 2019 : Selon l'entreprise la demande a été déposée pour produit pour radis. En suspens à l'OFAG. AGS sept. 2019 : Où en sont les demandes d'autorisation déposées ? FRL Nov. 2018 : La firme verra pour Select et une autre firme a déposé une requête d'autorisation. Maintenir sur la liste. AGS Sep. 2018 : Où en est la demande d'autorisation ? La situation est problématique surtout pour le raifort. On peut se passer des graminicides sur radis en raison de la courte période de culture. FRL nov. 2017 : Requête déposée par la firme. Aramo a un délai de consommation. AGS sept. 2017 : Aramo et Targa Super sont autorisés sur les betteraves comestibles. En Belgique, Fusilade et Targa sont homologués sur raifort => revendiquer un « usage mineur ». FRL 2016 : Demande d'autorisation en cours pour raves. Fusilade est autorisée pour les radis ? Biffer ? AGS sept. 2016 : Requête d'homologation pour navet est posée. Radis long ? AGS sept. 2015 : Est-ce que la firme a déposé une requête. Commentaires 2011-2014 supprimés.

Nr. (für Diskussion)	ID-Nr. (Jahr-fortlaufende Nr.)	Status FFG	Status AGS	Priorisierung	Bearbeitung durch / Traité par	Légumes	Explication du problème phytos	Bereich domaine	Spécification de problème et objectifs de projet	Commentaire Recherche / Commentaire FRL / Commentaire CF Bio/UMS
62	19-01	bisher	L	1.4		Céleri-branche	Colletotrichum acutatum sur céleri-branche	F	En été, AGS a pu apporter la preuve diagnostique que les symptômes évoquant une virose survenus à ce jour principalement sur céleri-branche au Tessin étaient causés par un mycopathogène. Colletotrichum acutatum se manifeste dans cette culture notamment dans des régions et des années chaudes et humides. Entre-temps, ce pathogène a été mis en évidence dans des cultures de céleri-branche au nord des Alpes. Les premiers essais de traitement pour définir l'efficacité de divers fongicides seront menés au Tessin à l'arrière-été 2018. Il faut de toute urgence chercher à faire homologuer des fongicides efficaces.	FRL nov. 2019 : Projet d'Extension. Biffer ici. AGS sept. 2019 : Des essais d'efficacité ont été menés au campus de Cadenazzo avec de nombreux fongicides modernes. Aucun des produits essayés n'a montré une efficacité significative. La maladie se transmet via les semences et les plants. Il faut effectuer des essais pour améliorer la santé des plants. FRL Nov. 2018 : Clarifier dans sa globalité. Des essais auront lieu en 2019 et seront examinés en collaboration avec l'Italie. Également un projet Extension. Il est urgent de trouver des solutions. Maintenir en liste aussi dans ce cas. AGS Sep. 2018 : La maladie a été mise en évidence à grande échelle pour la première fois en 2018 et reste largement inconnue à l'étranger limitrophe. M. Jermini a mené un essai d'efficacité en concertation avec M. Lutz. Dans l'immédiat, les produits entrant en ligne de compte sont des fongicides déjà utilisés sur cette culture contre d'autres maladies => extrapolation.
63	20-11	bisher		1.2		Tomates	Homologuer définitivement la pratique de confusion sexuelle (Isonet T) en culture de tomates	D	Le lépidoptère Tuta absoluta a été de nouveau très présent cette année. Les premières observations de lutte par confusion sexuelle sont encourageantes, cette pratique durable doit être homologuer définitivement.	FRL nov. 2019 : L'homologation d'urgence arrive à son terme. Une nouvelle homologation d'urgence sera éventuellement accordée ; les données ont été déposées. UMS oct. 2019 : Isonet T avait été autorisé temporairement jusqu'au 31 octobre 2019 pour une application restreinte. Demande d'autorisation en suspens à l'OFAG. AGS sept. 2019 : Où en est la demande d'autorisation déposée? FRL Nov. 2018 : Procédure d'homologation déposée par la firme. L'UMS va se renseigner. AGS Sep. 2018 : Il pourrait être préférable de mener les analyses réalisées dans le but d'obtenir l'autorisation officielle de la technique de la confusion sexuelle dans le cadre d'un projet d'Extension.
64	19-24	bisher	L	1.8		Tomate	Autoriser l'homologation définitive du vaccin contre la mosaïque du pepino en Suisse.	D	Une autorisation d'essai de vaccination a été accordée en Suisse en 2014 et 2015 dans des exploitations très affectées par le virus pepino les années précédentes. Les résultats de cet essai ont été très encourageants. La vaccination a été autorisée temporairement en 2016, 2017 et 2018. Actuellement la vaccination est autorisée définitivement en France, en Espagne, en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas.	FRL nov. 2019 : Peut être annulé. AGS sept. 2019 : Autorisation délivrée FRL Nov. 2018 : L'UMS n'a pas encore reçu de retour. Il est prévu de créer une fiche technique sur le maniement du traitement pour la production dès que l'OFAG l'aura homologué définitivement. AGS Sep. 2018 : Qu'est-ce que l'UMS a négocié avec les autorités homologatrices pour 2019+ ? FRL nov. 2017 : OTM juge positive la vaccination contre PepMV. Une homologation d'urgence a été demandée en 2017. Le requérant de l'UMS demandera une homologation d'urgence pour 2018. AGS Sep. 2017 : Quelle est la position de l'OFAG à ce sujet ? FRL 2016 : Cf. extension 17-22. Des essais sont en cours en Suisse occidentale. Différentes souches/rasses agressives existent. Du côté de l'UMS, en tout cas on se renseigne à ce sujet auprès de l'OFAG.
65	20-10	bisher		1		Tomates	Homologation du spiromesifen (Oberon)	I	L'acariose bronzée, Aculops lycopersici, est un problème croissant en Europe ces dernières années. Nos cultures sont touchées de plus en plus tôt, le seul produit actuellement homologué sur tomate (Vertimec) ne respecte pas les auxiliaires biologiques. Le produit Oberon homologué en Europe est efficace et respecte la lutte biologique.	FRL nov. 2019 : Les problèmes sont en forte augmentation. La firme cesse de travailler sur Oberon. (Une réunion avec la firme sera nécessaire pour discuter ce problème d'autorisation) . Des essais ont eu lieu à Conthey. Biffer Oberon et continuer de travailler avec l'approche de Conthey. Il semble que les polymères qui combattent les acariens aient du succès. Ne nécessite pas de procédure d'autorisation, car ce n'est pas un produit phytopharmaceutique. Ne fait pas la différence entre les auxiliaires et les ravageurs. UMS oct. 2019 : Vertimec Gold est autorisé dans les tomates sous serre contre l'acariose bronzée. AGS sept. 2019 : La firme a-t-elle déjà déposé une requête ? FRL Nov. 2018 : Oberon n'est pas homologué en Suisse. Appliqué fréquemment sur tomate à l'étranger. Vertimec constituerait une solution de remplacement. L'UMS discutera à ce sujet avec le propriétaire du produit et tirera au clair ce qu'il faut pour obtenir une autorisation. AGS Sep. 2018 : La firme est-elle prête à déposer une requête pour cet insecticide non encore autorisé de façon générale si l'UMS le lui demande ? Il serait nécessaire dans tous les cas de présenter les études d'efficacité et sur les résidus.
66	19-20	bisher	L	1.8		Tomate	Homologation du cyromazine (Trigard®) pour lutter contre les mouches mineuses.	I	Certaines cultures de tomates sous abris ont été particulièrement touchées cette année par des attaques de mouches mineuses (Liriomyza sp.), affectant la plante et sa production. Les auxiliaires biologiques ne fonctionnent pas sur des populations de ravageurs trop importantes et les produits homologués ne respectent pas ces auxiliaires. Un produit montre une bonne efficacité contre les mouches mineuses tout en respectant les auxiliaires biologiques: cyromazine (Trigard®)	FRL nov. 2019 : Biffer ici. Envisager l'utilisation d'auxiliaires. UMS oct. 2019 : N'est plus autorisé dans l'UE. Pas d'intérêt. AGS sept. 2019 : La firme est-elle prête à déposer une demande ? FRL Nov. 2018 : Pas de retour à l'UMS. L'UMS verra encore une fois avec la firme. La firme clarifie en interne. AGS Sep. 2018 : Quel est l'état le plus récent et le résultat des négociations de l'UMS avec la firme ? FRL nov. 2017 : L'UMS discute ceci avec les firmes. Il n'existe pas de solution rapide. Il faudrait probablement induire une requête A. AGS Sep. 2017 : Matière active non homologuée en Suisse à ce jour. À convenir avec la firme. "
67	20-08	bisher		1.2	FS FR	Tomate, Aubergine, Poivron, Poivron doux, Piment	Homologation du rynaxypyr (Altacor - Coragen) ou du cyazypyr (Benevia) pour lutter contre les chenilles défoliatrices et Tuta absoluta	I	La pression du ravageur Tuta absoluta a de nouveau été forte cette année, avec une présence dans les cultures sous abris très tôt dans la saison et même pendant le vide sanitaire. Les matières actives homologuées ne respectent pas la lutte biologique. Deux produits montrent actuellement une bonne efficacité contre les chenilles défoliatrices et Tuta absoluta tout en respectant les auxiliaires biologiques : rynaxypyr (Altacor - Coragen) et cyazypyr (Benevia).	FRL nov. 2019 : Le problème continue d'exister. Steward est refusé. L'autorisation de Coragen est en cours depuis des années La firme ne mène pas d'essai avec le Cyazypyr, car ce produit a fait l'objet d'une requête d'autorisation contre l'aleurode du chou. La firme attend le retour concernant l'aleurode du chou. UMS oct. 2019 : L'entreprise a essayé d'obtenir une autorisation pour Steward contre T absoluta à l'aide d'une demande de type C, ce qui a été refusé car les tomates ne font pas partie des minor crops. En évaluation avec une autre entreprise. Mit anderer Firma in Abklärung. AGS sept. 2019 : La firme a-t-elle déjà agi ? FRL Nov. 2018 : L'UMS n'a pas encore reçu de réponse. L'UMS va se renseigner à nouveau. Une substance active est «dans le pipeline». VSGP Oct. 2018 : Demande faite, pas de réponse. AGS Sep. 2018 : Quel est l'état le plus récent et le résultat des négociations de l'UMS avec la firme ? FRL nov. 2017 : L'UMS clarifiera ceci avec les firmes (requête A). AGS Sep. 2017 : Des clarifications préliminaires avec la firme propriétaire du produit sont indiquées.

Nr. (für Diskussion)	ID-Nr. (Jahr-fortlaufende Nr.)	Status FFG	Status AGS	Priorisierung	Bearbeitung durch / Traité par	Légumes	Explication du problème phytos	Bereich domaine	Spécification de problème et objectifs de projet	Commentaire Recherche / Commentaire FRL / Commentaire CF Bio/UMS
68	18-20	bisher	L	1.2	M.Meier/AC W, Kt. VS	Tomates, aubergines	Aculops, acariose broncé; acarien jaune Homologation du spiromesifen (Oberon®) sur solanacées contre l'ocariose bronzée	I	Un grand problème se présente au Tessin : Vertimec tue les auxiliaires. Le ravageur s'attaque déjà très tôt aux cultures. Il n'existe actuellement qu'un seul acaricide efficace (efficacité partielle, ne ménage pas les auxiliaires). Les dégâts augmentent chaque année. Il y a nécessité urgente de nouvelles stratégies de lutte et d'acaricides efficaces. L'acariose bronzée (Aculops lycopersici) est un problème croissant en Europe ces dernières années. Nos cultures sont touchées de plus en plus tôt, le seul produit actuellement homologué (Vertimec®) ne respecte pas les auxiliaires biologiques. Le produit Oberon® homologué en Europe est efficace et respecte la lutte biologique.	FRL nov. 2019 : La firme déposera une demande d'autorisation ; il lui reste à faire quelques clarifications en interne. Mais cela devrait se faire. UMS oct. 2019 : Soufre mouillable a un effet contre l'acariose bronzée dans les tomates, mais pas d'autorisation pour les tomates. A moyen terme une entreprise va déposer une demande d'extension pour tomates. Selon l'indice PPh il existe actuellement des alternatives chimiques, AGS sept. 2019 : La firme a-t-elle déjà déposé la demande ? FRL Nov. 2018 : En ce qui concerne le soufre mouillable, il faut une firme qui déposera une requête. Une firme vérifie ce qui est possible quant au dépôt d'une requête. Oberon a déjà fait l'objet de discussions dans le cadre du projet de protection phytosanitaire 19-22. AGS Sep. 2018 : Les analyses les plus récentes d'AGS ont révélé qu'il n'est désormais plus nécessaire de présenter une étude sur les résidus pour faire une demande d'autorisation du soufre comme produit phytosanitaire. Résultats quant à l'efficacité ? Extrapolation ? FRL nov. 2017 : Le soufre pourrait être utilisé contre l'acarien bronzé et il faut chercher à obtenir une autorisation idoine. Agroscope recherche des données. Movento permet de résoudre partiellement le problème. Il faudrait induire une requête A complète. Le cas échéant, projet pour le fonds de l'UMS. Coûts ? La firme participe-t-elle ? L'UMS demandera l'avis des firmes à ce sujet. AGS sept. 2017 : Movento SC est homologué contre l'acariose bronzée sur tomate. Contrairement à l'étranger, la Suisse n'a encore homologué la matière active spiromésifène sur aucune culture. En Italie, le produit Oberon (spiromésifène) est homologué contre l'acariose bronzée sur tomate. Une entente avec la firme serait judicieuse. FRL 2016 : Examiner le soufre à basse dose. AGS sept. 2016 : Movento récemment a été homologué contre l'acariose broncé avec un délai d'attente de 3 jours. En France des produits sur la base du soufre sont homologués. Requête du type "usage mineur" possible, conséquences pour la faune auxiliaire? Commentaires 2013-2015 supprimés.
69	20-32	neu		1.2		Chicorée witloof	Désinfection/traitement de semences sur Chicorée witloof (production de racines)	I	Afin de protéger la culture de racines d'endive contre la mouche de l'endive <i>Napomyza chichorii</i> , en attendant une hypothétique alternative biologique efficace, le traitement des semences par enrobage d'un insecticide est une solution qui requiert une quantité de substance active très faible comparativement à l'application localisée dans la ligne de semis d'un insecticide microgranulé. La substance Téfluthrine (Force 20 CS) peut répondre à ce besoin. Une autorisation d'emploi sur semences de chicorée witloof est espérée. La firme Syngenta a déjà déposé un dossier en ce sens mais la réponse de l'OFAG reste en suspens depuis de nombreux mois...	FRL nov. 2019 : Peut être fusionné avec les projets portant sur des enrobants. AGS sept. 2019 : Quel est l'avancement de la demande d'autorisation ? L'enrobage contre quels ravageurs à quels stades? Une efficacité contre les mouches mineuses qui n'apparaissent qu'à l'arrière-été et à l'automne est-elle plutôt sujette à caution?
70	17-29	bisher	L	1.4		Courgettes sous abris	Lutte phytosanitaire contre le botrytis et l'oïdium en courgettes sous abris	G	Les cultures de courgettes sous abris sont sujettes aux attaques de botrytis et d'oïdium affectant la plante et sa production. Contre <i>Botrytis cinerea</i> , une seule matière active est homologuée en Suisse (fenpyrazamine - Prolectus®), susceptible de créer des résistances. Pour éviter tout phénomène de résistance, il est indispensable de disposer d'une autre matière active sur cette culture. Le fluopyram (Moon Privilege®) homologué aux Pays-Bas en cucurbitacées à peu comestible montre une bonne efficacité contre le botrytis et l'oïdium. Homologation du fluopyram (Moon Privilege®) en culture de courgettes pour lutter contre le Botrytis et l'Oïdium.	FRL nov. 2019 : La firme va voir ce qu'il est en train de se passer. Dagon est autorisé contre l'oïdium ; des clarifications restent à faire concernant la pourriture grise. AGS sept. 2019 : La firme a-t-elle réagi ? Où en est la demande d'autorisation ? FRL Nov. 2018 : La firme déposera une procédure d'autorisation. AGS Sep. 2018 : L'UMS a-t-elle fait sa demande à la firme propriétaire du produit concernant Signum ? Réponse ? FRL nov. 2017 : L'UMS clarifiera ceci avec la firme. AGS sept. 2017 : Tendur est nouvellement homologué aussi sur courge à pe+C64au comestible sous serre. Scala et Signum sont homologués en complément en Belgique. => revendiquer un « usage mineur » ? FRL 2016 : Demande d'autorisation en c+G74ours/accordée? AGS sept. 2016 : Le processus d'homologation du fongicide proposé pour courgette plein champ et serre est en cours. Commentaires 2014-2015 supprimés.
71	20-17	neu		1.5		Oignons	Mildiou	F	Il est notoire que les fongicides autorisés contre le mildiou présentent des efficacités très diverses. Vu qu'il faudra diminuer l'utilisation de PPh dans le futur, des fongicides efficaces seront indispensables. Le but est la mise au point d'une stratégie fongicide très efficace, ce qui permettrait de renoncer aux fongicides de faible efficacité	FRL nov. 2019 : Biffer ici, car il s'agit d'un projet d'Extension. Fusion avec LN40. AGS sept. 2019 : Des essais stratégiques en conditions réelles pourraient être menés en 2019. Déplacement dans les projets d'Extension => développement de stratégies phytosanitaires
72	15-03	bisher	L	1.6		Oignons	Herbicide: remplacement du Topper, efficacité insuffisante de l'herbicide.	H	Avec le retrait de l'herbicide Topper très efficace, il est vraisemblable que l'on va rencontrer des problèmes pour lutter contre les adventices dans cette culture au développement lent. Les produits actuels n'ont pas d'efficacité suffisante et sont phytotoxiques. Il faut au plus vite trouver un remplacement efficace au Topper et obtenir une autorisation.	FRL nov. 2019 : Fusionner avec les essais d'herbicide (acide pélargonique). À regrouper avec les essais portant sur les herbicides. AGS sept. 2019 : L'utilisation d'herbicides dits naturels sur oignon et poireau sur la base d'acides organiques a encore évolué en 2019. Les premiers succès ont déjà été obtenus en 2018. FRL Nov. 2018 : A fait l'objet de discussions dans le cadre du projet de protection phytosanitaire 17-02. Requête composée par la firme et à déposer si possible. AGS Sep. 2018 : Le remplacement de Topper par une nouvelle autorisation du bromoxynil a été obtenu. La firme déposera probablement en complément une demande d'autorisation du diméthénamide-P à appliquer en postlevée. FRL nov. 2017 : L'UMS clarifiera ceci avec les firmes. Bromoxymil permet de résoudre pour le moment le problème principal. AGS sept. 2017 : Le bromoxynil est nouvellement autorisé sur oignon et poireau. Des demandes portant sur d'autres herbicides sur poireau sont possibles en revendiquant un « usage mineur » (diméthénamide-P). AGS mars 2017 : Buctril est un nouveau produit de remplacement de Topper sur oignon et poireau. Topper a été remplacé avec succès. Il se peut néanmoins que les herbicides homologués à disposition n'assurent pas une lutte chimique suffisante contre quelques adventices à problème : petite ciguë (<i>Aethusa cynapium</i>), fumeterre. Le bentazone (Kusak) pourrait constituer une solution. Cette matière active semble être contestée au plan international au nom de considérations toxicologiques. La firme hésite pour cette raison à demander une extension d'homologation. Il serait bon de clarifier si le diméthénamide (Spectrum) pourrait offrir une solution. En Allemagne, il existe des homologations sur oignon qui permettraient de gérer les oignons en botte via une procédure d'usage mineur. FRL 2016 : Laisser aller, demande d'autorisation en cours. AGS sept. 2016 : Processus d'homologation en cours pour un herbicide de remplacement dans les oignons et le poireau. Commentaires 2013-2015 supprimés.
73	20-02	neu		1.7			Cresson de terre	I	Le cresson de terre (<i>Barbarea verna</i>) est cultivé en jeunes pousses. C'est une crucifère mais d'une autre espèce botanique que le cresson et les salades d'Asie. C'est pourquoi Audienz qui est autorisé sur plusieurs cultures semblables (roquette, herbes potagères, jeunes pousses de chénopodiacées) ne doit pas être utilisé sur le cresson de terre.	FRL nov. 2019 : Prendre en considération que c'est du cresson de terre aussi appelée barbée ou herbe à Sainte-Barbe. Une attribution claire serait nécessaire. Figure dans la catégorie des salades ou doit y être attribué. Des extrapolations à partir des salades feuilles semblent possibles. AGS sept. 2019 : L'OFAG doit clarifier où le cresson de terre doit figurer dans la liste de plantes cultivées existante. => La clarification permettra d'extrapoler et de demander une extension d'homologation pour un insecticide adéquat.